



**Société Anonyme**  
**Au capital de 634 347,40 Euros**  
**488 629 783 RCS Toulouse**  
**Siège social : 8, rue Vidailhan – Bâtiment Hills Plaza, 31130 Balma**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

- **RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIETE**
- **COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES ANNUELS 2014**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires de la Société et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU GROUPE</b>	<b>6</b>
2.1	SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE	6
2.2	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	9
2.2.1	LES COMPTES	9
2.2.2	LE RESULTAT	10
2.2.3	ENGAGEMENTS HORS BILAN	10
2.2.4	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE	11
2.2.5	LES COMPTES CONSOLIDES	11
2.3	EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR	12
2.3.1	EVENEMENTS RECENTS	12
2.3.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	12
2.4	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	13
2.5	FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
2.5.1	PARTICIPATIONS	14
2.5.2	FILIALES	14
<b>3</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE</b>	<b>14</b>
3.1	INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE	14
3.1.1	SITUATION DE LA SOCIETE	14
3.1.2	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	15
3.1.3	LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES	18
3.1.4	PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE	18
3.1.5	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	18
3.1.6	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	18
3.1.7	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	19
3.2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT	19
3.2.1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	19
3.2.2	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	20
3.2.3	INFORMATION SUR LES DIVIDENDES	20
3.2.4	INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	21
3.2.5	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	21
3.3	INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE	21
3.3.1	CONVENTIONS REGLEMENTEES	21
3.3.2	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE	21
3.3.3	INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	24

<b>4</b>	<b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>26</b>
4.1	ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICE	26
4.2	ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES	27
4.3	ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS	32
4.4	ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL	35
<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>43</b>
5.1	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	43
5.2	BILAN	45
5.3	COMPTE DE RESULTAT	47
5.4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	48
5.4.1	PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	48
5.4.2	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	51
5.4.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	52
5.4.4	METHODES PREFERENTIELLES	59
5.4.5	INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	59
5.4.6	COMPARABILITE DES COMPTES	60
5.4.7	EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)	60
5.4.8	AUTRES INFORMATIONS	69
5.4.9	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	71
<b>6</b>	<b>COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>72</b>
6.1	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	72
6.2	BILAN	74
6.2.1	CAPITAUX PROPRES	75
6.2.2	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75
6.2.3	EMPRUNTS ET DETTES	75
6.3	COMPTE DE RESULTAT	76
6.4	ANNEXE LEGALE	78
6.4.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	78
6.4.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	80
6.4.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES	81
6.4.4	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT	85
6.4.5	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	96

## **1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014**

Balma, le 27/04/2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du groupe et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Vincent Gardès  
Directeur Général de Vexim

## 2 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

### 2.1 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Dans le présent rapport le terme « **Groupe** » désigne la Société VEXIM et ses cinq filiales, Vexim GmbH, Vexim Italia Srl, Vexim Spine Sl, Vexim UK et Vexim Inc.

L'exercice clos le 31 décembre 2014 a été marqué par les évènements suivants :

➤ Succès d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription avec offre au public

Le 22 janvier 2014, VEXIM a annoncé le succès de son augmentation de capital lancée le 16 janvier 2014. Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est, après exercice en totalité de la clause d'extension, de 1 242 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 9,5 euros par action VEXIM. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 11,8 millions d'euros, prime d'émission incluse. L'offre a rencontré un fort succès tant auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux que des personnes physiques en France. Dans le cadre de l'offre au public en France, le taux de service s'est élevé à 50,5%. Conformément à son engagement de souscription, Bpifrance Participations a souscrit à l'opération pour un montant de 5 millions d'euros et devient actionnaire de la Société à hauteur de 8,9% du capital. Par ailleurs, Truffle Capital confirme son soutien à la Société en participant à l'opération par une souscription de 31 000 actions nouvelles. La participation des fonds gérés par la société de gestion Truffle Capital passe de 57,1% à 45,6% du capital de la Société. Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront à la Société de se doter de moyens afin de faire face aux besoins de financement de son activité courante dans le but de :

- mettre en œuvre sa stratégie de développement de son réseau commercial en Europe et aux Etats-Unis,
- financer les études cliniques comparatives internationales sur patients et la R&D,
- intensifier les efforts marketing et de formation des praticiens.

➤ Renforcement du management avec la nomination de Sandrine CARLE

Le 18 janvier 2014, VEXIM a annoncé l'arrivée de Sandrine CARLE au poste de Directrice Marketing. Dans ses nouvelles fonctions, Sandrine CARLE contribue à la croissance de VEXIM, en étendant son activité à de nouveaux marchés internationaux. Avant de rejoindre VEXIM, Sandrine a assumé avec succès des responsabilités en marketing opérationnel et stratégique dans le domaine biomédical chez Medtronic pendant près de 15 ans. Elle a en particulier acquis une solide expertise dans le domaine du rachis. Ses compétences, son profil résolument international et sa profonde connaissance des marchés mondiaux constituent autant d'atouts pour accompagner la forte croissance de VEXIM.

➤ Confirmation des excellents résultats long terme du SpineJack®

Le 10 mars 2014, VEXIM a annoncé que les résultats d'une étude rétrospective portant sur 178 patients confirment l'efficacité du SpineJack® dans le traitement des fractures vertébrales par compression. Cette étude démontre les bénéfices immédiats et durables pour le patient en termes de diminution de la douleur et de récupération des capacités fonctionnelles.

➤ Confirmation de l'éligibilité de VEXIM au PEA-PME

Le 31 mars 2014, VEXIM a confirmé son éligibilité au dispositif PEA-PME. Cette éligibilité est conforme au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME : effectif inférieur à 5 000 personnes, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 M€ ou total de bilan inférieur à 2 000 M€, d'autre part.

➤ Marquage CE du SpineJack® étendu à tout type de fractures vertébrales par compression

Le 8 avril 2014, VEXIM a annoncé avoir obtenu l'approbation en Europe pour l'extension des indications du système SpineJack®. L'extension de l'usage du dispositif mini-invasif Spinejack® à tout type de fractures vertébrales par compression était confortée par d'excellentes performances du Spinejack® dans 3 études dont les résultats ont été publiés récemment :

- deux études rétrospectives sur un total de 255 patients souffrant de fractures vertébrales d'origine ostéoporotique, traumatique ou tumorale, suivis sur une période de 5 ans,
- une étude clinique internationale sur 103 patients souffrant de fractures vertébrales traumatiques.

VEXIM renforce ainsi sa position dans le traitement de fractures complexes instables souvent d'origine traumatique, qui représentent plus de 42% des fractures vertébrales par compression. Cette approbation élargit notablement le marché potentiel de VEXIM et permet d'offrir une solution mini-invasive aux patients souffrant de fractures très invalidantes en soulageant leur douleur et en améliorant leur autonomie.

➤ Nomination de BPIFRANCE PARTICIPATIONS en qualité de nouvel administrateur

L'Assemblée Générale en date du 21 mai 2014 a décidé de nommer BPIFRANCE PARTICIPATIONS, société anonyme dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 509 584 074, représentée par Madame Sophie PAQUIN, en qualité de nouvel administrateur de la Société, et ce pour une durée de 4 années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

➤ Lancement de la nouvelle génération du dispositif SpineJack® au cours du congrès de la SFCR à Paris

Le 9 juin 2014, VEXIM a annoncé le lancement officiel du SpineJack® New Generation à l'occasion du congrès de la Société Française de Chirurgie Rachidienne (SFCR) qui s'est tenu du 5 au 7 juin 2014 à Paris. Fort de son expérience de plus de 10 000 implantations, VEXIM a implémenté des améliorations de son système SpineJack®. Dans une continuité d'innovation, l'ancillaire d'implantation du système SpineJack® a été simplifié, ce qui a permis de réduire les étapes chirurgicales et d'améliorer la fluidité du geste du chirurgien et du radiologue. Désormais, le kit d'implantation du SpineJack®, plus complet et précis, répond mieux aux besoins des experts de la chirurgie du rachis.

Ces évolutions majeures ont aussi contribué à l'optimisation des procédés de fabrication et d'industrialisation, ce qui impacte positivement les résultats opérationnels de VEXIM.

➤ Transfert du siège social de la Société

Lors de sa réunion en date du 25 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société :

- Ancienne adresse du siège social : 75, rue Saint Jean, 31130 Balma
- Nouvelle adresse du siège social : 8 rue Vidailhan – Bâtiment Hills Plaza, 31130 Balma

La décision de transfert du siège social sera soumise, pour ratification, à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

➤ Implantation aux Etats-Unis

Le 8 septembre 2014, VEXIM a annoncé la création de VEXIM Inc., sa filiale américaine, dont l'objectif principal est la commercialisation de la gamme de produits VEXIM aux États-Unis. VEXIM Inc. est détenue à 100% par VEXIM et a un capital social de 10K\$. La nouvelle structure apporte son appui au lancement commercial des solutions de vertébroplastie et cyphoplastie développées par VEXIM, sur un marché de la fracture vertébrale estimé à 500 M\$.

➤ Nomination de Christopher M. Staubly au poste de Directeur des ventes aux Etats-Unis

Le 12 novembre 2014, VEXIM a annoncé la nomination de Christopher M. Staubly (40) au poste de Directeur des ventes aux Etats-Unis. Christopher rapporte directement à Vincent Gardès, Directeur général de VEXIM. Christopher Staubly a plus de 15 ans d'expérience en ventes et en conseils de produits médicaux, notamment pour la chirurgie du rachis. Il a démontré, au cours de sa carrière, sa capacité à fortement développer du chiffre d'affaires de manière constante, ainsi qu'à créer et gérer des équipes.

➤ VEXIM rejoint l'indice EnterNext<sup>®</sup> PEA-PME 150

Le 17 novembre 2014, VEXIM a été sélectionnée dans le nouvel indice EnterNext<sup>®</sup> PEA-PME 150. L'indice EnterNext<sup>®</sup> PEA-PME 150 se compose de 150 entreprises françaises accompagnées par EnterNext, cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris et faisant partie des 80% des valeurs les plus liquides éligibles au PEA-PME. Les valeurs sont classées par capitalisation boursière flottante. Le poids de chaque valeur est plafonné à 2,5 % et une limite de 20% est appliquée par secteur. L'indice sera révisé une fois par an et sa pondération revue trimestriellement.

➤ Opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant total de 4.999.994,65 euros

Le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAAR) par placement privé d'un montant de 5 millions d'euros.

A l'issue de ce placement, VEXIM a émis 460 829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014. Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

➤ Autorisation de la FDA pour la commercialisation du système d'injection Masterflow™ aux Etats-Unis

Le 10 décembre 2014, VEXIM a annoncé que l'autorité de santé américaine FDA (Food and Drug Administration) a autorisé la commercialisation aux États-Unis de « Masterflow™ Injection System », pour le mélange et l'injection de ciment orthopédique, marquant ainsi près de 2 ans de développement de ce système différenciant.

Masterflow™ Injection System révolutionne par sa simplicité, sa précision et son contrôle l'injection de ciment haute viscosité pour traiter les fractures vertébrales où la priorité est donnée à la réduction de la fracture ainsi qu'à sa stabilisation. Associé au ciment Cohesion® de VEXIM, approuvé par la FDA depuis 2011, il constitue un système parfaitement adapté au geste chirurgical et optimise toutes les étapes de l'injection :

- contrôle maîtrisé de l'injection du ciment avec arrêt immédiat du flux ;
- sécurité du geste pour le chirurgien et pour le patient ;
- ergonomie au service des performances cliniques.

VEXIM a acquis le Masterflow™ sous forme d'une licence exclusive mondiale en janvier 2013 et sa technologie est protégée par des brevets internationaux délivrés aux États-Unis, en Europe et en Chine.

➤ Changement de méthode des prix de transfert

Initialement basée sur une méthode dite du « coût de revient majoré » d'une marge brute de 50%, la société a opéré un changement de méthode de fixation des prix de transfert au cours de l'exercice 2014, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La nouvelle méthode de prix de transfert consiste pour Vexim Sa à octroyer aux distributeurs un profit opérationnel (résultat d'exploitation), égal à un pourcentage des ventes qu'ils réalisent localement « Méthode Transactionnelle de la Marge Nette » (MTMN) ; et
- Une fois le taux de profit cible défini, un mécanisme d'ajustements est prévu de façon à ce que les résultats effectivement enregistrés par les filiales de distribution correspondent bien au profit ciblé (notion dite de « true-up adjustments »).

## **2.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **2.2.1 LES COMPTES**

Les comptes consolidés de VEXIM, arrêtés au 31.12.2014, présentent un total de bilan de 18 228 K€ et un résultat net négatif de – 6 160 K€.

En 2014, VEXIM a réalisé des ventes annuelles de 10,3 M€, soit un chiffre d'affaires 1,7 fois supérieur à celui de l'exercice 2013. Cette hausse résulte principalement de l'adoption progressive et continue de la technologie SpineJack®, dont plus de 8.000 implants ont été vendus en 2014. Les ventes directes dans les pays européens ont continué d'augmenter de manière significative, avec un taux de croissance de 61%. Parallèlement, le chiffre d'affaires de l'activité de distribution internationale, qui inclut désormais les États-Unis, a plus que doublé en 2014, par rapport à l'année précédente.

La marge brute a également progressé en 2014, jusqu'à atteindre 7,4 M€ (x1,8 sur 12 mois). Le taux de marge brute représente désormais 72% du chiffre d'affaires, comparé à 67% en 2013, soit une augmentation de 500 points de base. Cette forte hausse est le fruit de ventes directes plus significatives et accompagnées de prix de vente moyens stables, de la simplification du processus de production et de l'approvisionnement, mais également de l'augmentation de la production suite au lancement de la nouvelle génération du SpineJack® au second trimestre 2014.

Les charges d'exploitation ont quant à elles augmenté de 17%, passant de 11,7 M€ en 2013 à 13,7 M€ en 2014. Cette hausse correspond à un rythme trois fois plus lent que celui de la croissance des ventes sur la même période en 2013. VEXIM continue d'investir dans les activités de vente et marketing afin d'accroître la visibilité de la technologie SpineJack®, développer les connaissances et l'expérience clinique du personnel soignant et renforcer sa couverture commerciale. La société peut désormais compter sur 28 forces de vente directe formées et expérimentées en Europe, qui lui permettent d'assurer une couverture complète dans toute la région. VEXIM a également formé plus de 250 chirurgiens en 2014, soit 25% de plus qu'en 2013.

En 2014, le résultat net ressort en perte à 6,1 M€, ce qui représente une réduction du déficit de 0,7 M€ par rapport à 2013. Cette évolution confirme la tendance selon laquelle VEXIM est sur le point de devenir une entreprise rentable dans un avenir proche.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie de VEXIM ressortait à 10,1 M€, grâce notamment aux succès respectifs de son opération d'augmentation de capital de 11,8 M€, en janvier 2014, et de son placement privé par émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions pour un montant de 5 M€, en décembre dernier. Les flux de trésorerie ainsi obtenus vont permettre à la société de poursuivre ses activités de développement en 2015.

## **2.2.2 LE RESULTAT**

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours du dernier exercice clos qui constitue le troisième exercice depuis la constitution du Groupe.

## **2.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### Engagements reçus

OSEO ILI :

Dans le cadre de ses activités de recherches scientifiques, il a été accordé en date du 3 août 2009 à la société VEXIM par OSEO des aides sous forme d'avances remboursables et de subventions pour un total initialement prévu respectivement de 4 012 K€ et de 2 105 K€.

En date du 28 septembre 2010, le contrat d'aide du 3 août 2009 a fait l'objet d'un avenant qui modifie les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués étaient de 2 720 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

En date du 2 août 2012, le contrat d'aide a de nouveau fait l'objet d'un avenant modifiant les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués sont donc maintenant de 1 447 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

Ces sommes seront versées à la société au fur et à mesure de l'avancement du projet ILI et sous réserve du respect de certaines conditions (justificatif de dépenses...).

Sur l'exercice 2009, VEXIM a reçu le premier versement de l'avance remboursable de 786 K€ et le premier versement de la subvention de 1 136 K€. Aucun versement supplémentaire n'est intervenu sur 2014.

A la date de la présent Rapport Financier de Gestion, la Société n'envisage pas de recevoir les autres tranches de l'avance conditionnée OSEO Innovation (soit 661 K€) ainsi que le solde de la subvention (138 K€) car, en dépit d'atteindre les objectifs techniques, les dépenses réellement engagées devraient rester bien inférieures à celle prévues au contrat et ainsi rendre très peu probable le versement des tranches restantes.

## Engagements donnés

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Turquie
- Brésil
- Mexique
- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Afrique du Sud
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Estonie
- Pologne
- Koweït

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à Vexim d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

### Autres engagements :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement en cas de succès de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).
- Un engagement pris à l'égard de notre fournisseur Ruetschi pour la production de 18000 kits SpineJack® dès novembre 2014 et étalée sur deux ans, soit l'équivalent de 3 825 000 € par an.
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014.
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour Vexim Italy, Vexim GmbH, Vexim UK et Vexim Spine.

## **2.2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE**

En Avril 2013, VEXIM avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Référence enregistré le 22 avril 2013 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro R.13-014, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise-à-jour dans l'Actualisation du Document de Référence déposée le 15 janvier 2014 auprès de l'AMF sous le numéro D.13-0413-A1. Ils figurent au chapitre 4 de ce document, également disponible sur le site Internet de la Société.

Dans le présent rapport, les risques présentant le plus d'importance pour le Groupe et les plus pertinents du fait de l'évolution récente de son environnement et de ses activités vous sont présentés dans le Rapport de Gestion de la Société ci-dessous (Section 3.1.2). Nous vous proposons de vous y référer, les risques affectant plus spécifiquement le Groupe étant identiques à ceux de la Société.

## **2.2.5 LES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes consolidés figurent en annexe du présent rapport.

## **2.3 EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **2.3.1 EVENEMENTS RECENTS**

Lors de sa réunion en date du 21 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise « BCE-2015 » et de 50 000 bons de souscription d'actions « BSA-2015 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 mai 2014.

Monsieur Antoine PAU ayant démissionné le 16 janvier 2015 de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015 a coopté, et donc nommé à titre provisoire en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Douglas BEALL.

Le 12 février 2015, VEXIM a annoncé le renforcement significatif de la propriété intellectuelle du MASTERFLOW®, son système d'injection de ciment orthopédique haute performance. Vexim a obtenu de nombreux brevets et le Masterflow® est ainsi protégé dans les principaux pays européens, aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, au Canada, en Australie, en Corée du Sud ainsi qu'en Russie. Le produit Masterflow est maintenant disponible à la vente pour les Etats Unis.

Le 19 février 2015, VEXIM a annoncé que l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire du Brésil (Agência Nacional de Vigilância Sanitária ou ANVISA) a finalisé avec succès l'inspection GMP (Good Manufacturing Practices) de la société sans aucune non-conformité. L'approbation du certificat GMP brésilien atteste de la qualité, la sécurité et l'efficacité de toutes les étapes de production et de l'engagement de Vexim dans l'établissement et le maintien d'un système de contrôle de la qualité du produit fini. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour Vexim en Amérique latine, le Brésil représentant, à lui seul, un marché de 50 millions d'euros dans les fractures vertébrales par compression selon les estimations de Vexim.

Le 2 mars 2015, VEXIM a annoncé que les résultats de l'étude à 2 ans portant sur le suivi de 103 patients confirment les excellentes performances du SpineJack® déjà démontrées à 1 an de suivi dans le traitement des fractures vertébrales par compression d'origine traumatique.

Cette nouvelle étude observationnelle, prospective et consécutive a été réalisée dans 14 sites d'investigation clinique répartis en France, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Autriche. Les 103 patients recrutés dans cette étude présentaient un taux élevé de fractures complexes (59%). Les résultats de cette étude ont mis en évidence les avantages statistiquement significatifs du SpineJack® en termes de réduction de la douleur, de récupération des capacités fonctionnelles et d'amélioration de la qualité de vie des patients 1 et 2 ans après l'intervention chirurgicale.

Le 10 mars 2015, VEXIM a annoncé l'obtention du marquage CE pour la mise sur le marché de Masterflow TM1, son système intégré de mélange et d'injection de ciment orthopédique pour le traitement des fractures vertébrales. Avec MasterflowTM, l'optimisation du geste chirurgical pour le traitement des fractures vertébrales permet aujourd'hui un accès plus facile au corps vertébral pour injecter le ciment. La commercialisation de MasterflowTM, sur le marché américain, a commencé au début de l'année 2015.

### **2.3.2 PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives d'activité sont bonnes et la Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport de difficultés particulières.

Le développement commercial des filiales européennes et de la nouvelle entité américaine va rester une priorité pour VEXIM sur l'année 2015 afin d'amener le groupe à l'équilibre financier d'ici la fin de l'exercice 2015. Cet équilibre financier serait atteint par le double effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires de VEXIM sur tous ses marchés ;
- Et la réduction des coûts de revient des produits vendus.

Le financement du développement de Vexim est assuré sur l'exercice 2015 grâce aux deux dernières augmentations de capital qui ont eu lieu en 2014 pour un total de 16 799 994,65 euros, prime d'émission comprise.

## **2.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

Les principaux axes de recherche de la Société concernent (i) la formulation de ciments osseux biocompatibles adaptée aux différentes pathologies du rachis et typologies de patients (ii) le développement d'autres concepts de produits pour traiter d'autres pathologies du rachis avec toutefois la volonté de demeurer un spécialiste du traitement des pathologies traumatiques du rachis.

### ***Ciments osseux***

La Société effectue, en collaboration avec plusieurs spécialistes des ciments osseux, des essais de formulation de ciments osseux toujours mieux adaptés aux multiples typologies de patients (personnes âgées, jeunes, ostéoporotiques, tumoraux...etc).

Ses recherches portent également sur des formulations de substituts osseux résorbables et semi-résorbables compatibles avec SpineJack.

La principale faiblesse des ciments résorbables est leur faible résistance. La mise au point de formulations compatibles ouvrirait un champ de développement important auprès des praticiens réticents à l'emploi de ciment PMMA non résorbable, notamment sur de jeunes patients.

### ***Injecteur mélangeur de ciment et instruments associés***

VEXIM a terminé fin 2014 le développement d'un nouveau système de mélangeur-injecteur de ciment orthopédique, complémentaire à la technologie SpineJack. Ce nouveau système, dont une partie de la technologie brevetée a été acquise sous la forme d'une licence exclusive mondiale, permettra d'intervenir sur des indications dans lesquelles la priorité est donnée à la stabilisation de la fracture et la suppression de la douleur par injection du ciment dans le corps de la vertèbre.

Cette innovation offrira de réels bénéfices aux praticiens et patients, grâce à ses avantages concurrentiels importants :

- compatibilité avec l'utilisation d'un ciment ultra haute viscosité : limitation du risque de fuite, répartition du ciment contrôlée dans la vertèbre ;
- précision de l'injection : contrôle du volume précis et arrêt immédiat de l'injection ;
- sécurité du geste : possibilité pour le praticien d'opérer un contrôle accru lors de l'injection, tout en maximisant la distance de la zone du contrôle radiologique ;
- ergonomie : système d'injection à démultiplication de force pouvant être manipulé d'une seule main.

En parallèle à ce développement, VEXIM poursuit la conception d'une canule d'injection orientable permettant de guider le positionnement du ciment dans la vertèbre sur la totalité du volume vertébral à partir d'un accès osseux uni pédiculaire, alors que les canules droites nécessitent un abord bi-pédiculaire plus invasif pour atteindre cet objectif.

### ***Développement des technologies SpineJack***

Dans le cadre de l'ouverture des utilisations de la technologie SpineJack sur des fractures de plus en plus graves et complexes, une famille de brevets a été déposée sur des idées de produits dont l'objectif est d'élargir la gamme de produits SpineJack vers le traitement de pathologies traumatiques plus complexes pour lesquelles un complément de stabilisation est nécessaire.

## **2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **2.5.1 PARTICIPATIONS**

La Société ne détient aucune participation.

### **2.5.2 FILIALES**

La Société a cinq filiales au 31 décembre 2014 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Vexim GmbH / Allemagne / Contrôlée à 100% / Capital de 25 K€

Cette société qui est la filiale de distribution du groupe sur les marchés Allemands et Autrichiens a réalisé au cours de l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 2 460 K€. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2014 un bénéfice de 78 K€ qui s'explique principalement par le changement de méthode de prix de transfert. Les produits vendus par cette filiale sont acquis auprès de Vexim S.A. avec un prix de transfert dont le calcul a pour but d'octroyer aux distributeurs un profit opérationnel égal à un pourcentage des ventes qu'ils réalisent localement.

Vexim Italia Srl / Italie / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K€

Cette société qui est la filiale de distribution du groupe sur le marché Italien a réalisé au cours de l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 1 023 K€, en ligne avec les objectifs. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2014 un bénéfice de 53 K€ qui s'explique principalement par le changement de méthode de prix de transfert.

Vexim Spine / Espagne / Contrôlée à 100% / Capital de 3 K€

Cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur le marché espagnol et a réalisé sur l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 632 K€. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2014 un bénéfice de 33 K€ qui s'explique principalement par le changement de méthode de prix de transfert.

Vexim UK/ Royaume-Uni / Contrôlée à 100% / Capital de 100 GBP

Cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur le marché anglais et irlandais et a réalisé sur l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 128 K€. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2014 un bénéfice de 18 K€ qui s'explique principalement par le changement de méthode de prix de transfert.

The legal entity Vexim UK LTD Limited is not audited in accordance with the companies Act 2006, art S479A.

Vexim Inc. / Etats-Unis / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K\$

Créée le 30 juin 2014, cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur les marchés américains et a réalisé sur l'exercice 2014 un chiffre d'affaires de 8 K€. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31.12.2014 une perte de 28 K€ qui s'explique principalement par le recrutement de la force commerciale et la mise en place de l'entité. La nouvelle structure apporte son appui au lancement commercial des solutions de vertébroplastie et cyphoplastie développées par VEXIM, sur un marché de la fracture vertébrale estimé à 500 M\$.

## **3 RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE**

### **3.1 INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE**

#### **3.1.1 SITUATION DE LA SOCIETE**

L'activité de la Société est la recherche, la conception, le développement, le marketing et la commercialisation de solutions minimalement invasives pour le traitement du rachis et, plus spécifiquement, de la fracture vertébrale par restauration anatomique de la vertèbre fracturée. La Société

utilise la technologie « SpineJack », un implant intravertébral qui se positionne à l'intérieur du corps vertébral pour y être déployé et redonner ainsi sa forme à la vertèbre fracturée.

### **3.1.1.1 Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

VEXIM. a vu son activité progresser significativement au cours de l'exercice 2014. La Société a continué à distribuer ses produits en direct en France et en Suisse, via ses filiales de distribution (Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre) et via des distributeurs sur les autres territoires. Elle a également lancé une nouvelle filiale aux Etats-Unis afin de s'implanter sur le marché américain.

Le chiffre d'affaires de VEXIM S.A s'est établi à 9 457 K€, dont 3 390 K€ ont été réalisés à destination de ses filiales de distribution et 6 057 K€ à l'extérieur du groupe.

### **3.1.1.2 Financements obtenus**

Au cours de l'exercice 2014, la Société a procédé à deux augmentations de capital :

- (i) Par l'émission de 1 242 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,50 €, soit avec une prime d'émission de 9,40 € par action, émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité et, après exercice en totalité de la clause d'extension, par décision du Directeur Général en date du 22 janvier 2014, sur délégation du Conseil d'administration en date du 15 janvier 2014, dans le cadre d'une augmentation de capital avec offre au public ;
- (ii) Par l'émission de 460 829 actions nouvelles, au prix unitaire de 10,30 €, soit avec une prime d'émission de 10,20 € par action, chacune assortie d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable émis à 0,55 euro, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé.

A la clôture de l'exercice 2014, le capital social de la Société est composé de 6 343 474 actions de 0,10 € de nominal chacune.

Nous vous rappelons que le 30 octobre 2013, une ligne optionnelle de financement en fonds propres a été mis en place avec la SOCIETE GENERALE.

SOCIETE GENERALE s'est engagée à souscrire, sur demande de VEXIM, des augmentations de capital par tranches successives jusqu'au 31 octobre 2015, dans la limite globale de 450 000 actions. Pour chaque tranche, le prix d'émission fera ressortir une décote maximale de 8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes. VEXIM a donc émis 450 000 bons d'émission d'actions donnant droit de souscrire 450 000 actions, au profit de SOCIETE GENERALE qui les a intégralement souscrits. Au 31 décembre 2014, 50 000 bons d'émission d'actions ont déjà été exercés.

## **3.1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **3.1.2.1 Risque de liquidité**

Le financement du développement de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital. A la date du présent rapport, la Société n'a pas de dettes bancaires et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Par ailleurs, compte tenu de la situation déficitaire historique de la Société s'expliquant par le fait qu'elle achève sa phase de développement et a débuté sa phase de commercialisation au deuxième semestre 2010, la Société connaît une situation de risque de liquidité. Cependant, lors de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2014, il a été retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation compte tenu des recherches actives de financement de la Société.

La trésorerie établie à la date du présent rapport prend en compte les éléments suivants :

- une trésorerie de 10,1 M€ au 31.12.2014 ;
- la réception du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 370 K€ (au 31.12.2014).

La Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité avant 2016.

Le Conseil d'administration étudie différentes possibilités pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure à 2016. La Société a notamment mis en place une ligne optionnelle de financement en fonds propres avec la Société Générale d'une durée de 24 mois, exerçable par tranches à la demande de VEXIM, dans la limite globale de 450 000 actions. Les augmentations de capital seront réalisées à un prix d'émission faisant ressortir une décote maximale de 8% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois séances de bourse précédentes.

Enfin, il est précisé que la Société dispose également en cas de besoin, de la faculté de réduire son rythme de dépenses afférentes à son développement commercial.

A la date du présent rapport, la rentabilité à venir dépendra de la capacité de la Société à développer son catalogue de produits, produire à un coût optimal et commercialiser avec succès ses implants et les autres produits de son catalogue. La Société estime que ses sources de revenus pour les quatre à cinq prochaines années seront :

- la vente de ses produits dans le cadre d'accords de distribution et/ou via l'appointement d'agents commerciaux en fonction des pays et de leur organisation et culture ;
- le produit de la vente de ses produits en direct (France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Royaume-Uni) ;
- les subventions publiques et remboursement de crédits d'impôt recherche;
- les produits du placement de la trésorerie et des instruments financiers courants.

L'interruption de l'une des deux premières sources de revenus ou le report de l'une d'entre elles pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

### **3.1.2.2 Risque lié à l'accès aux aides publiques et au Crédit d'Impôt Recherche**

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 33 532 €, 225 041 €, 201 718 €, 327 497 €, 428 114€ et 369 704€ pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Le crédit d'impôt recherche est une source de financement. Cette source pourrait être remise en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

### **3.1.2.3 Risques liés à la sous-traitance**

La Société a choisi d'externaliser toutes les opérations nécessaires à la fabrication de ses produits. A la date du présent rapport, plusieurs contrats ont été signés avec différents sous-traitants.

La Société fait signer à tous ses sous-traitants des accords de confidentialité valables 5 ans afin de protéger ses connaissances. De plus, elle a reçu des engagements fermes de la part de ses sous-traitants pour des prix fixes de prestations valables deux ans.

Le succès commercial de la Société repose en partie sur sa capacité à obtenir de ses partenaires des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, les quantités et délais demandés et ce à un coût optimal.

La fabrication et l'assemblage des éléments des produits à commercialiser est sous-traitée à l'étranger (Suisse et Hollande), alors que la stérilisation est sous-traitée en France.

Les sous-traitants sont choisis par la Société avec soin. L'ensemble des sous-traitants sélectionnés par la Société se conforme à un système qualité suivant la certification CE ainsi qu'ISO 9001 et ISO 13485 ou bien une certification équivalente.

La dépendance vis-à-vis de fabricants tiers amène des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle se chargeait de l'intégralité des phases de fabrication de ses produits, à savoir:

- La violation par ces tiers de leurs accords avec la Société; et
- La rupture ou le non renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

Si des produits fabriqués par des fournisseurs s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées à la Société. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, le refus des instances règlementaires de la laisser procéder aux essais cliniques futurs, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un effet défavorable très important sur ses activités.

La réalisation de l'un des risques ci-dessus, bien que très peu probable compte tenu de l'organisation stricte et contrôlée de la supply-chain de la société, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

#### **3.1.2.4 Risques juridiques et réglementaires**

A la date du présent rapport, il n'existe pas de litige prudhommal entre la Société et un de ses anciens salariés (délai d'appel purgé).

A la date du présent rapport, il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

La Société n'a, dès lors, enregistré aucune autre provision pour litige.

#### **3.1.2.5 Risque de change**

La Société perçoit l'intégralité de ses revenus en euros. Tous les contrats signés avec les distributeurs stipulent que les paiements s'effectuent exclusivement en euros. Les paiements provenant de la commercialisation assurée directement par la Société en France et en Suisse s'effectue également en euros.

Les charges de la Société sont en euros, en dollars US et en francs suisses.

	Contre valeur en K€
Charges en francs suisses	545
Charges en dollars US	532

Au 31 décembre 2014, la Société a constaté un gain de change de 2,7 K€ et subi une perte de change de 20,2 K€. Ces différences de change proviennent du délai entre la date de comptabilisation de la facture reçue et son règlement effectif pendant lequel la devise fluctue.

Cependant, son activité en Suisse étant jugée non significative (perte nette de change de 2 K€ au cours de l'exercice 2014 représentant 0.39 % des montants en francs suisses) la Société ne s'est pas couverte contre des fluctuations € / francs suisses. Elle continuera donc à suivre l'évolution de son exposition au risque de change pour les prochains exercices.

La Société a pris des dispositions de couverture particulière afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change € / USD dès début 2015. VEXIM a conclu un contrat de couverture prévoyant une réserve de 625 000 \$ au cours garanti de 1,119 USD.

### **3.1.2.6 Engagements hors bilan**

Au 31 décembre 2014, VEXIM a des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ) pour un montant estimé à 60 K€ (calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 2%) ainsi que des engagements hors bilan correspondant aux locations longue durée de véhicules ou encore à la location des locaux du siège social pour 6 ans (à compter du 04/07/2014). Les loyers versés en 2014 s'élèvent à :

- 60 K€ pour les locations longues durées de véhicules ;
- 53 K€ pour la location des locaux du siège social à Balma.

### **3.1.3 LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES**

La situation de l'endettement au sein de VEXIM n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.1.4 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice a permis à la Société de conforter sa stratégie de distribution en direct sur les principaux marchés européens. La Société a pu ainsi poursuivre son plan de marche et faire progresser son chiffre d'affaires comme attendu.

Le résultat net 2014 ressort en perte. Néanmoins, la réduction du déficit de 0,7 M€ par rapport à l'exercice 2013 confirme la tendance selon laquelle VEXIM est sur le point de devenir une entreprise rentable.

### **3.1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives d'activité sont bonnes et la Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport de difficultés particulières.

Le développement commercial des filiales européennes et de la nouvelle entité américaine va rester une priorité pour VEXIM sur l'année 2015 afin d'amener le groupe à l'équilibre financier au cours de l'exercice 2015. Cet équilibre financier serait atteint par le double effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires de VEXIM sur tous ses marchés ;
- Et la réduction des coûts de revient des produits vendus.
- Une politique d'investissements et de dépenses contenue

Le financement du développement de VEXIM est assuré sur l'exercice 2015 grâce aux deux dernières augmentations de capital qui ont eu lieu en 2014

L'accélération de l'adoption du produit SpineJack® par les chirurgiens et la réduction des coûts de production permettront à VEXIM d'atteindre le point mort au cours de l'exercice 2015.

### **3.1.6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Lors de sa réunion en date du 21 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise « BCE-2015 » et de 50 000 bons de souscription d'actions « BSA-2015 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 mai 2014.

Monsieur Antoine PAU ayant démissionné le 16 janvier 2015 de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015 a coopté, et donc nommé à titre provisoire en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Douglas BEALL.

Le 12 février 2015, VEXIM a annoncé le renforcement significatif de la propriété intellectuelle du MASTERFLOW®, son système d'injection de ciment orthopédique haute performance. VEXIM a obtenu de nombreux brevets et le Masterflow® est ainsi protégé dans les principaux pays européens, aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, au Canada, en Australie, en Corée du Sud ainsi qu'en Russie. Le produit Masterflow est maintenant disponible à la vente pour les Etats Unis.

Le 19 février 2015, VEXIM a annoncé que l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire du Brésil (Agência Nacional de Vigilância Sanitária ou ANVISA) a finalisé avec succès l'inspection GMP (Good Manufacturing Practices) de la société sans aucune non-conformité. L'approbation du certificat GMP brésilien atteste de la qualité, la sécurité et l'efficacité de toutes les étapes de production et de l'engagement de VEXIM dans l'établissement et le maintien d'un système de contrôle de la qualité du produit fini. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour VEXIM en Amérique latine, le Brésil représentant, à lui seul, un marché de 50 millions d'euros dans les fractures vertébrales par compression selon les estimations de VEXIM.

Le 2 mars 2015, VEXIM a annoncé que les résultats de l'étude à 2 ans portant sur le suivi de 103 patients confirment les excellentes performances du SpineJack® déjà démontrées à 1 an de suivi dans le traitement des fractures vertébrales par compression d'origine traumatique.

Cette nouvelle étude observationnelle, prospective et consécutive a été réalisée dans 14 sites d'investigation clinique répartis en France, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Autriche. Les 103 patients recrutés dans cette étude présentaient un taux élevé de fractures complexes (59%). Les résultats de cette étude ont mis en évidence les avantages statistiquement significatifs du SpineJack® en termes de réduction de la douleur, de récupération des capacités fonctionnelles et d'amélioration de la qualité de vie des patients 1 et 2 ans après l'intervention chirurgicale.

Le 10 mars 2015, VEXIM a annoncé l'obtention du marquage CE pour la mise sur le marché de Masterflow TM1, son système intégré de mélange et d'injection de ciment orthopédique pour le traitement des fractures vertébrales. Avec MasterflowTM, l'optimisation du geste chirurgical pour le traitement des fractures vertébrales permet aujourd'hui un accès plus facile au corps vertébral pour injecter le ciment. La commercialisation de MasterflowTM, sur le marché américain, a commencé au début de l'année 2015.

### **3.1.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

C'est dans ce cadre que VEXIM a récemment signé le contrat de licence exclusive portant sur les brevets, la technologie, les équipements et le savoir-faire d'une société dans le domaine de l'injection de ciment.

En outre, la société développe son portefeuille de propriété intellectuelle autour d'idées novatrices dans le domaine de la chirurgie du dos, en particulier sur un système de cheville pédiculaire, un système de stabilisation complémentaire adapté au SpineJack et une famille d'instruments d'injection orientables.

## **3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément à la réglementation et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent, d'une durée de 12 mois, est fourni à titre comparatif.

### **3.2.1 RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 456 690 Euros, contre 5 791 447 Euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation comprenant, outre le chiffre d'affaires réalisé, les divers produits et les reprises de provisions et transferts de charges se sont élevés en 2014 à la somme de 9 585 377 Euros.

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 16 028 300 Euros, contre 12 075 868 Euros pour l'exercice précédent, comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 3 322 670 Euros contre 2 875 349 Euros pour l'exercice précédent ;
- les charges sociales pour un montant de 1 247 492 Euros contre 1 059 435 Euros pour l'exercice précédent ;
- les achats (autres que matières premières) et charges externes pour un montant de 8 252 331 Euros contre 5 213 516 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen 2014 s'élève à 34 personnes contre 30 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 6 442 923 Euros, contre - 5 374 903 Euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 255 146 Euros, il s'établit à - 6 187 778 Euros contre - 7 155 464 Euros pour l'exercice précédent.

Après avoir pris en compte le résultat exceptionnel de -179 627 Euros et le crédit d'impôt recherche de 369 704 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de 5 997 701 Euros, contre une perte de 6 669 029 Euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 18 061 217 Euros, contre 7 883 455 Euros pour l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à 17 883 299 Euros au 31 décembre 2014, contre 6 776 252 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'élève à 9 838 290 Euros de sorte que ceux-ci ressortent à 14 590 631 Euros au 31 décembre 2014, contre 4 752 341 Euros à la clôture de l'exercice précédent. Cette augmentation est détaillée dans l'annexe des comptes 2014.

Les autres fonds propres sont inchangés par rapport à l'exercice précédent, à 786 252 Euros au 31 décembre 2014.

Enfin, les dettes à la clôture de l'exercice 2014 s'élèvent à 2 684 333 Euros, contre 2 344 862 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

### **3.2.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés. Ces comptes font apparaître une perte nette de 5 997 701 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au poste Report à nouveau, dont le solde serait porté de - 31 241 389 Euros à -37 239 090 Euros.

#### ***Charges non déductibles fiscalement***

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### **3.2.3 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des trois derniers exercices.

### 3.2.4 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs :

Au 31 décembre 2014, les dettes envers les fournisseurs représentent un total de 1 243 987 €, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif	1 243 987	890 370
Moins : postes fournisseurs débiteurs inscrits à l'actif du passif	1 641	2 825
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
<b>Soit</b>	<b>1 242 346</b>	<b>887 545</b>

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après, sur la base des échéances négociées avec les fournisseurs :

	31/12/2014	31/12/2013
Échues (incluant les fournisseurs débiteurs)		
Dettes à moins de 30 jours	1 198 615	754 413
Dettes entre 30 et 60 jours	15 245	133 132
Dettes à plus de 60 jours	28 486	

### 3.2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## 3.3 INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

### 3.3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

*(visées par l'article L.225-38 du code de Commerce)*

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue et aucune convention conclue précédemment ne s'est poursuivie cours de l'exercice 2014.

### 3.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE

#### 3.3.2.1 Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

### 3.3.2.2 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
TRUFFLE CAPITAL *	Souscription	22/01/2014	31 000	294 500,00 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	03/10/2014	3 001	34 868,32 €
TRUFFLE CAPITAL *	Souscription	04/12/2014	78 580	809 374,00 €
TRUFFLE CAPITAL *	Souscription	04/12/2014	78 580**	43 219,00 €
TRUFFLE CAPITAL *	Cession	16/12/2014	73 203	794 984,58 €

(\*) Membre du Conseil d'administration

(\*\*) BSAAR d'une valorisation unitaire 0,55 euro

### 3.3.2.3 Liste des mandats exercés

En application de l'article L. 225-102-1, il est précisé en Annexe 2 la liste des mandats exercés par les dirigeants de VEXIM dans d'autres sociétés.

### 3.3.2.4 Mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

(i) l'Assemblée Générale en date du 5 avril 2011 a nommé, en qualité d'administrateurs de la Société :

- Monsieur Bruce de la GRANGE
- Monsieur Jonas LARSSON
- Monsieur Kieran MURPHY
- La société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Philippe POULETTY.

(ii) le Conseil d'administration en date du 14 septembre 2012 a coopté, et donc nommé à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jacques Essinger démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016 :

- Monsieur Bernard BELLOC

(iii) l'Assemblée Générale en date du 21 mai 2014 a nommé en qualité d'administrateur de la Société :

- BPIFRANCE PARTICIPATIONS, société anonyme dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 509 584 074, représentée par Madame Sophie PAQUIN.

(iv) le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015 a coopté, et donc nommé à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Antoine PAU démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Monsieur Douglas BEALL

(v) l'Assemblée Générale en date du 21 mai 2014 a décidé de réduire la durée des mandats des administrateurs de 6 ans à 4 ans. En conséquence, la durée des mandats des administrateurs actuellement en fonction est réduite dans les mêmes proportions.

Dans ces conditions, viendront à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les mandats d'administrateurs des personnes suivantes :

- Monsieur Bruce de la GRANGE
- Truffle Capital, représentée par Philippe Pouletty
- Monsieur Bernard BELLOC
- Monsieur Jonas LARSSON
- Monsieur Kieran MURPHY

### 3.3.2.5 Mandat du Directeur général

Le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015, constatant que la durée du mandat du Directeur général de la société est arrivée à son terme le 12 décembre 2014 conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2011, a décidé de renouveler le mandat du Directeur général, Monsieur Vincent GARDES, en place pour une durée de trois (3) années à effet à compter du 12 décembre 2014 et expirant le 11 décembre 2017.

### 3.3.2.6 Rémunération brute globale des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Le tableau ci-après présente les rémunérations de toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de Vexim au cours des exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

En K€	Fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle	
		2013	2014	2013	2014	2013	2014
Bruce de la Grange	Président du Conseil d'Administration						
Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty	Administrateur						
Kieran Murphy	Administrateur						
Jonas Larsson	Administrateur						
Bernard Belloc	Administrateur						
Antoine Pau	Administrateur						
BpiFrance Participations SA représenté par Sophie Paquin	Administrateur						
Vincent Gardes	Directeur Général	281	309				

En K€	Fonction	Jetons de présence		Avantages en nature		Autres éléments de rémunération	
		2013	2014	2013	2014	2013	2014
Bruce de la Grange	Président du Conseil d'Administration	23,5	24				
Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty	Administrateur						
Kieran Murphy	Administrateur	7,5	5				
Jonas Larsson	Administrateur	20	21				
Bernard Belloc	Administrateur	15	15				
Antoine Pau	Administrateur						
BpiFrance Participations SA représenté par Sophie Paquin	Administrateur		5				
Vincent Gardes	Directeur Général						

Le montant des jetons de présence distribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 70 K€.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2014 a fixé les rémunérations de ses membres de la manière suivante :

- Monsieur Bruce de la Grange : 4 K€ par présence en séance, pour l'exercice de son mandat de Président du Conseil d'administration, dans la limite de 24 k€.
- Monsieur Kieran Murphy : 2,5k€ par présence en séance ou 500 € s'il assiste à la séance par téléphone.
- Monsieur Jonas Larsson : 2,5 k€ par présence en séance ou 500 € s'il assiste à la séance par téléphone.
- Monsieur Bernard Belloc : 2,5 k€ par présence en séance ou 500 € s'il assiste à la séance par téléphone.
- BpiFrance Participations SA représenté par Sophie Paquin : 2,5 k€ par présence en séance ou 500 € si elle assiste à la séance par téléphone.

Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions.

### 3.3.2.7 Mandat des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de :

- du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;
- de Monsieur M. Yves NICOLAS, Commissaire aux comptes suppléant ;

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 3.3.2.8 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que toute autre règle ou législation nationales afférentes. Par ailleurs, VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

## 3.3.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

### 3.3.3.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2014 (après prise en compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites nominativement au profit d'un même bénéficiaire depuis au moins deux ans).

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
BANEXI VENTURES PARTNERS	863 481	863 481	13,61 %	10,29 %
TRUFFLE CAPITAL (*)	2 685 265	4 614 319	42,33 %	54,99 %
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	526 000	526 000	8,29 %	6,27 %
Flottant	2 268 728	2 387 645	35,77 %	28,45 %
<b>Total actionnaires</b>	<b>6 343 474</b>	<b>8 391 445</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

(\*) TRUFFLE CAPITAL, société de gestion représentant les fonds UFF Innovation 7, UFF Innovation 5, UFF Innovation 10, UFF Innovation 8, FCPR TRUFFLE VENTURE, FCPI FORTUNE 4, FCPI EUROPE Innovation 2006, UFF Innovation 15, FORTUNE FCPI, TRUFFLE CAPITAL FCPR II, FCPI Innovation PLURIEL, UFF Innovation 12, FORTUNE III FCPI, UFF Innovation N°16, UFF Innovation 12 et TRUFFLE FORTUNE 5.

### 3.3.3.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2014, les salariés de la Société détenaient au nominatif 11.660 actions, soit 0,18 % du capital social.

### 3.3.3.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Invest Securities, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2014, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 7 539 actions VEXIM détenues, soit 0,12 % du capital social ;
- 146 236,97 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2014 :

Contrat entre Invest Securities et VEXIM	Quantité	Cours
Actions en compte au 01/01/14	8 782	10,100 €
Actions achetées (cours moyen)	46 488	10,727289 €
Actions vendues (cours moyen)	47 731	10,932344 €
Actions en compte au 31/12/14	7 539	11,08 €

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 17 955 Euros.

### 3.3.3.4 Titres donnant accès au capital social

Nous vous indiquons ci-après en Annexe 4 le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2014. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire 974.740 actions nouvelles (15,37 % du capital existant au 31 décembre 2014).

### 3.3.3.5 Prises de participation et prises de contrôle

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a procédé à aucune prise de participation au cours de l'exercice et a constitué une filiale américaine, VEXIM Inc., dont l'objectif principal est la commercialisation de la gamme de produits VEXIM aux États-Unis.

### 3.3.3.6 Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 3, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## 4 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 4.1 ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICE

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes				31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice				12 mois				
a ) Capital social				634 347	464 065	432 372	207 711	182 534
b ) Nombre d'actions émises								
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions								
a ) Chiffre d'affaires hors taxes				9 456 690	5 791 447	2 755 726	1 205 460	1 093 229
b ) Perte avant impôt, amortissements & provisions				-6 381 387	-5 308 131	-5 906 454	-5 225 985	-5 211 281
c ) Impôt sur les bénéfices				-369 704	-428 114	- 327 497	-201 718	-225 041
d ) Perte après impôt, mais avant amortissements & provisions				-6 011 684	-4 880 017	-5 578 957	-5 024 267	-4 986 240
e ) Perte après impôt, amortissements & provisions				-5 997 700	-6 669 828	-6 628 778	-5 063 070	-5 615 969
f ) Montants des bénéfices distribués								
g ) Participation des salariés								
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements								
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions								
c ) Dividende versé à chaque action								
a ) Nombre de salariés				34	29	26	25	16
b ) Montant de la masse salariale				3 322 670	2 875 348	2 371 424	1 991 260	1 597 814
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux				1 247 492	1 059 434	806 862	588 370	364 866

## 4.2 ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
M. Bruce de LA GRANGE	<p>1<sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011</p> <p>Durée du mandat des administrateurs réduite de 6 à 4 ans, avec effet immédiat, par l'AGM du 21/05/14</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	Président du Conseil d'administration	- Directeur Général de Bio Novations GmbH (Suisse)
M. Kieran MURPHY	<p>1<sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011</p> <p>Durée du mandat des administrateurs réduite de 6 à 4 ans, avec effet immédiat, par l'AGM du 21/05/14</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'Active O Inc (USA)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Medlantis Inc (Canada)</li> </ul>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
<p>Truffle Capital représenté par Dr. Philippe Pouletty</p>	<p>1<sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011</p> <p>Durée du mandat des administrateurs réduite de 6 à 4 ans, avec effet immédiat, par l'AGM du 21/05/14</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur du Centre Chirurgical Marie Lannelongue (Association) (Philippe Pouletty) Administrateur de BIODIVERSITY SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance INNATE PHARMA SA</li> <li>- Administrateur de THERADIAG SA (Truffle Capital)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de DEINOVE SA (Philippe Pouletty)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de ABIVAX SA (Philippe Pouletty)</li> <li>- Président et Administrateur de SPLICOS SAS (Philippe Pouletty)</li> <li>- Administrateur de THERACLION SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de NEOVACS SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de CARBIOS SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de PHARNEXT SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de PLASMAPRIME SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Directeur Général et Administrateur de TRUFFLE CAPITAL SAS</li> <li>- Administrateur de CARMAT SA (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de KEPHALIOS SAS (Truffle Capital) Administrateur de IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD (Royaume-Uni) (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de SYMETIS (Suisse) (Truffle Capital)</li> <li>- Membre du Comité de direction de DIACCURATE SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de MYOPOWERS SA (Suisse) (Truffle Capital)</li> <li>- Gérant de NAKOSTECH SARL (Philippe Pouletty)</li> <li>- Président d'honneur et administrateur de FRANCE BIOTECH (Association Loi 1901)</li> <li>-</li> </ul>

M. Jonas LARSSON	<p>1<sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011</p> <p>Durée du mandat des administrateurs réduite de 6 à 4 ans, avec effet immédiat, par l'AGM du 21/05/14</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Picovitro AB (Suède)</li> <li>- Président et administrateur de Neo Medical SA (Suisse)</li> </ul>
M. Douglas BEALL	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 21 janvier 2015</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015</p>	Administrateur	
M. Bernard BELLOC	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 14 septembre 2012</p> <p>Durée du mandat des administrateurs réduite de 6 à 4 ans, avec effet immédiat, par l'AGM du 21/05/14</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de l'Institut d'Économie industrielle Recherche, (Association Loi 1901)</li> <li>- Administrateur de la Fondation de Coopération Scientifique "Toulouse School of Economics Jean Jacques Laffont"</li> <li>- Administrateur de "L'esprit du piano" (Association Loi 1901)</li> </ul>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
<p>BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA Représenté par Sophie PAQUIN</p>	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 21 mai 2014</p> <p>Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société Altia Industry (Sophie PAQUIN)</li> <li>- Administrateur de la société Altia Industry</li> <li>- Administrateur de la société Avril pole Vegetal (Soprol)</li> <li>- Administrateur de la société CDC Entreprises Capital Investissement</li> <li>- Administrateur de la société Cegedim</li> <li>- Administrateur de la société Collectis</li> <li>- Administrateur de la société CGG Veritas</li> <li>- Administrateur de la société Clestra</li> <li>- Administrateur de la société Cylande SA</li> <li>- Administrateur de la société Eutelsat Communication</li> <li>- Administrateur de la société Farinia</li> <li>- Administrateur de la société FT1 CI</li> <li>- Administrateur de la société G2 Mobility</li> <li>- Administrateur de la société HPC</li> <li>- Administrateur de la société Isorg</li> <li>- Administrateur de la société Limagrain (CGH)</li> <li>- Administrateur de la société Medtech</li> <li>- Administrateur de la société Metnext</li> <li>- Administrateur de la société NTL Holding</li> <li>- Administrateur de la société Orange</li> <li>- Administrateur de la société Paprec Holding</li> <li>- Administrateur de la société Sequana</li> <li>- Administrateur de la société Soitec</li> <li>- Administrateur de la société Stentys</li> <li>- Administrateur de la société Tinubu Square</li> <li>- Administrateur de la société Tokheim Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tokheim Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tyrol Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tyrol Luxco 2 (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Viadeo</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Crystal</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de De Dietrich</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Eramet</li> </ul>

- |  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Membre du Conseil de Suivi de Fidec</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Financière du Millenium</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Grimaud</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de Inside Secure</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Mäder</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Mersen</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de NGE</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Novasep Holding</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Vergnet</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de VI Technology</li><li>- Membre du Conseil de Surveillance de Voluntis</li><li>- Censeur de la société AD-Industrie</li><li>- Censeur de la société Avanquest</li><li>- Censeur de la société Cerenis</li><li>- Censeur de la société Constellium</li><li>- Censeur de la société Financière Carso</li><li>- Censeur de la société Gorgé</li><li>- Censeur de la société Innate Pharma</li><li>- Censeur de la société Mecadev</li><li>- Censeur de la société Paprec</li><li>- Censeur de la société Qosmos</li><li>- Censeur de la société Riou Glass</li><li>- Censeur de la société Siclaé</li><li>- Censeur de la société Valneva</li><li>- Censeur de la société Vittal Finances</li><li>- Censeur de la société Withings</li></ul> |
|--|--|---|

Le montant total des jetons de présences versés en 2014 a été de 70 000 €.

### 4.3 ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	21/05/2014	18 mois (21/11/2015)	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	21/05/2014	26 mois (21/07/2016)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	21/05/2014	26 mois (21/07/2016)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec <u>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u>	21/05/2014	18 mois (21/11/2015)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec <u>suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé (Truffle Capital)</u></p>	21/05/2014	18 mois (21/11/2015)	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**</p>	<i>Néant</i>
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an</p>	21/05/2014	26 mois (21/07/2016)	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**</p>	<p><i>Conseil d'administration en date du 24 novembre 2014 et du 3 décembre 2014 : Emission d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables dont le principe a été décidé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 24 novembre 2014</i></p> <p><i>Décision du Directeur Général en date du 3 décembre 2014 : sur délégation du Conseil d'administration en date du 24 novembre 2014 et du 3 décembre 2014, décidant d'augmenter le capital social d'une somme de 46.082,9 €</i></p>

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
<p>Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>sans indication de bénéficiaire et offre au public</u></p>	21/05/2014	26 mois (21/07/2016)	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**</p>	<p><i>Conseil d'administration en date du 15 janvier 2014 : décision de principe quant à la mise en œuvre de la délégation.</i></p> <p><i>Décision du Directeur Général en date du 22 janvier 2014 : émission de 1.080.000 actions nouvelles et 162.000 actions nouvelles complémentaires au titre de la clause d'extension.</i></p>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet <u>d'augmenter le nombre de titres émis</u>, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas</p>	21/05/2014	26 mois (21/07/2016)	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	<i>Néant</i>
<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions</p>	21/05/2014	18 mois (21/11/2015)	10% du capital social par période de 24 mois	<i>Néant</i>

\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu à la Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2014, fixé à 200.000 €.

\*\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances prévu à la Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2014, fixé à 20.000.000 €.

## 4.4 ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

### I. Les Bons de souscription d'actions

#### 1. BSA-2009 (Vingt-Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009)

- 532 BSA-2009 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 532 BSA-2009, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 532 BSA-2009 deviendront caducs le 13 mai 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

#### 2. BSA-2009-2- B (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)

- 1.520 BSA-2009-2-B ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 1.520 BSA-2009-2-B, donnant droit de souscrire à 15.200 actions ;
- les 1.520 BSA-2009-2-B deviendront caducs le 7 août 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009 est de 10 ans à compter du 7 août 2006.

#### 3. BSA-2009-3- B (Onzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)

- 1.520 BSA-2009-3-B ont été émis, attribués et souscrits
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 1.520 BSA-2009-3-B, donnant droit de souscrire à 15.200 actions ;
- les 1.520 BSA-2009-3-B deviendront caducs le 14 septembre 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-3-B est de 10 ans à compter du 7 août 2006.

#### 4. BSA-2009-4 (Douzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)

- 532 BSA-2009-4 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 532 BSA-2009-4, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 532 BSA-2009-4 deviendront caducs le 16 mars 2020 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010.

#### 5. BSA-2012-1 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)

- 5.320 BSA-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 5.320 BSA-2012-1, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 5.320 BSA-2012-1 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2012-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

- 6. BSA-2013-2 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**
- 65.850 BSA-2013-2 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 65.850 BSA-2013-2, donnant droit de souscrire à 65.850 actions ;
  - les 65.850 BSA-2013-2 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
- 7. BSA-2013-3 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**
- 10.000 BSA-2013-3 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 10.000 BSA-2013-3, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BSA-2013-3 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.
- 8. BSA-2013-4 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**
- 6.000 BSA-2013-4 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 6.000 BSA-2013-4, donnant droit de souscrire à 6.000 actions ;
  - les 6.000 BSA-2013-4 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.
- 9. BSA-2013-6 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**
- 6.000 BSA-2013-6 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 6.000 BSA-2013-6, donnant droit de souscrire à 6.000 actions ;
  - les 6.000 BSA-2013-6 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.
- 10. BSA-2014-1 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**
- 20.000 BSA-2014-1 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BSA-2014-1, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les 20.000 BSA-2014-1 deviendront caducs le 29 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2014-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.
- 11. BSA-2014-2 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)**
- 20.000 BSA-2014-2 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BSA-2014-2, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les 20.000 BSA-2014-2 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2014-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.

## 12. BSA-2014-3 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)

- 15.000 BSA-2014-3 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BSA-2014-3, donnant droit de souscrire à 15.000 actions ;
- les 15.000 BSA-2014-3 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2014-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.

### Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000			10.000	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2014-1 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000			15.000	25/06//2024
<b>TOTAL BSA</b>	<b>152.274</b>	<b>152.274</b>			<b>152.274</b>	

Ces 152.274 BSA en cours de validité donnent droit de souscrire à 189 210 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

### 1. BCE émis par l'AG du 30 novembre 2007 (Dixième, Onzième et Douzième Résolutions de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2007, décision du Conseil d'administration du 29 janvier 2008, décision du Président du 27 février 2008, décision du Conseil d'administration du 14 novembre 2008, Dix-Neuvième, Vingt-Deuxième Résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)

- 4.000 BCE ont été émis, dont 3.184 ont été attribués et souscrits, 293 ont été exercés et 2.646, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 1.061 BCE, donnant droit de souscrire à 10.610 actions ;

- les 1.061 BCE deviendront caducs le 27 février 2018 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE est de 10 ans à compter de la décision du Président du 27 février 2008.

**2. BCE-2009-3 (Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Deuxième Résolution de la décision du Conseil d'administration du 13 mai 2009)**

- 2.231 BCE-2009-3 ont été émis, attribués et souscrits dont 743 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 1.488 BCE-2009-3, donnant droit de souscrire à 14.880 actions ;
- les BCE-2009-3 deviendront caducs le 13 mai 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-3 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

**3. BCE-2011-3 (Trente Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 1.500 BCE-2011-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 800 BCE-2011-3, donnant droit de souscrire à 800 actions ;
- les BCE-2011-3 deviendront caducs le 5 avril 2021 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2011-3 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011.

**4. BCE-2011-4 (Quarantième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 400 BCE-2011-4 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 400 BCE-2011-4, donnant droit de souscrire à 4.000 actions ;
- les BCE-2011-4 deviendront caducs le 5 avril 2021 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2011-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011.

**5. BCE-2012-1 (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2012)**

- 6.424 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 6.424 BCE-2012-1, donnant droit de souscrire à 64.240 actions ;
- les BCE-2012-1 deviendront caducs le 30 janvier 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2012.

**6. BCE-2012-2 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 21.730 BCE-2012-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 21.730 BCE-2012-2, donnant droit de souscrire à 21.730 actions ;
- les BCE-2012-2 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

- 7. BCE-2012-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**
- 13.010 BCE-2012-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 13.010 BCE-2012-3, donnant droit de souscrire à 13.010 actions ;
  - les BCE-2012-3 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.
- 8. BCE-2013-1 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**
- 18.000 BCE-2013-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 18.000 BCE-2013-1, donnant droit de souscrire à 18.000 actions ;
  - les BCE-2013-1 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
- 9. BCE-2013-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**
- 8.000 BCE-2013-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 8.000 BCE-2013-3, donnant droit de souscrire à 8.000 actions ;
  - les BCE-2013-3 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
- 10. BCE-2013-7 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**
- 32.000 BCE-2013-7 ont été émis, attribués et souscrits, dont 12.000 BCE-2013-7, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BCE-2013-7, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les BCE-2013-7 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-7 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
- 11. BCE-2013-8 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**
- 77.600 BCE-2013-8 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 77.600 BCE-2013-8, donnant droit de souscrire à 77.600 actions ;
  - les BCE-2013-8 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-8 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

- 12. BCE-2014-1 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**
- 40.000 BCE-2014-2 ont été émis, attribués et souscrits et devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2014, il ne reste aucun BCE-2014-1 à exercer.
- 13. BCE-2014-2 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**
- 20.000 BCE-2014-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BCE-2014-2, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les BCE-2014-2 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.
- 14. BCE-2014-3 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**
- 20.000 BCE-2014-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BCE-2014-3, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les BCE-2014-3 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.
- 15. BCE-2014-4 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**
- 20.000 BCE-2014-4 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 20.000 BCE-2014-4, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les BCE-2014-4 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.
- 16. BCE-2014-5 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**
- 35.460 BCE-2014-5 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 35.460 BCE-2014-5, donnant droit de souscrire à 35.460 actions ;
  - les BCE-2014-5 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-5 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.

**17. BCE-2014-6 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)**

- 30.000 BCE-2014-6 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 30.000 BCE-2014-6, donnant droit de souscrire à 30.000 actions ;
- les BCE-2014-6 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BCE AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231		743	1.488	13/05/2019
BCE-2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	700		800	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424			6.424	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000			18.000	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
BCE-2014-1 AG du 18/06/2013	40.000	40.000	40.000		0	
BCE-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-4 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000			30.000	25/06/2024
<b>TOTAL BCE</b>	<b>350.355</b>	<b>349.539</b>	<b>55.346</b>	<b>1.036</b>	<b>293.973</b>	

Ces 293 973 BCE en cours de validité donnent droit de souscrire à 385 530 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

### III. LES BONS D'EMISSION D' ACTIONS

#### **BEA (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 9 octobre 2013 et Décision du Directeur Général du 30 octobre 2013)**

- 450.000 BEA ont été émis, attribués et souscrits dont 50.000 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2014, il reste un solde de 400.000 BEA pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 400.000 actions ;
- les 400.000 BEA deviendront caducs le 30 octobre 2015 dans la mesure où le délai d'exercice des BEA est de 24 mois à compter de leur émission.

#### **Tableau Récapitulatif BEA :**

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BEA AG du 18/06/2013	450.000	450.000		50.000	400.000	30/10/2015
TOTAL BEA	450.000	450.000	0	50.000	400.000	

5.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
8 rue Vidailhan  
Bâtiment Hills Plaza  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation financière de la société au 31 décembre 2014 et sur les critères d'appréciation, par la direction, de la capacité de la société à poursuivre son activité jusqu'en 2016, décrits dans la note 5.4.1.4 de l'annexe des comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note 5.4.1.4 de l'annexe des comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

## 5.2 BILAN

En milliers d'euros

ACTIF		31/12/ 2014	31/12/ 2013
<b>Actif immobilisé :</b>			
Ecarts d'acquisition	Note 5.4.7.1.1.1	0	0
Immobilisations incorporelles	Note 5.4.7.1.1.2	908	250
Immobilisations corporelles	Note 5.4.7.1.1.3	733	644
Immobilisations financières	Note 5.4.7.1.1.4	231	144
Titres mis en équivalence	Note 5.4.7.1.1.5	0	0
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 873</b>	<b>1 038</b>
<b>Actif circulant :</b>			
Stocks et en-cours	Note 5.4.7.1.2.1	2 344	2 420
Clients et comptes rattachés		2 560	1 799
Autres créances et comptes de régularisation	Note 5.4.7.1.2.2	1 338	959
Valeurs mobilières de placement		1 036	13
Disponibilités		9 079	1 662
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>16 355</b>	<b>6 853</b>
Activité cédée		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 228</b>	<b>7 891</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital		634	464
Primes		51 027	35 364
Réserves		(31 475)	(24 623)
Résultat consolidé		(6 160)	(6 877)
Subventions		0	0
Autres		(20)	(5)
<b>Capitaux propres (part du groupe) :</b>		<b>14 006</b>	<b>4 324</b>
<b>Intérêts minoritaires :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	Note 5.4.7.1.5	<b>14 006</b>	<b>4 324</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>786</b>	<b>786</b>
<b>Provisions</b>			
Ecart d'acquisition négatif		0	0
Impôts différés passifs		0	0
Autres provisions		113	33
<b>Total provisions</b>	Note 5.4.7.1.6	<b>113</b>	<b>33</b>
<b>Dettes :</b>			
Emprunts et dettes financières	Note 5.4.7.1.7	187	152
Fournisseurs et comptes rattachés		1 385	1 018
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 5.4.7.1.8	1 750	1 577
<b>Total dettes</b>		<b>3 322</b>	<b>2 748</b>
Activité cédée		0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 228</b>	<b>7 891</b>

### 5.3 COMPTE DE RESULTAT

		Exercice 31/12/2014 12 mois	Exercice 31/12/2013 12 mois
Chiffre d'affaires	Note 5.4.7.2.1	10330	6158
Production stockée		59	757
Production immobilisée			
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>10389</b>	<b>6914</b>
Achats consommés		(2979)	(2783)
<b>Marge Brute</b>		<b>7410</b>	<b>4132</b>
Autres achats et charges externes		(6507)	(5795)
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	Note 5.4.7.2.3	(6692)	(5519)
Impôts et taxes		(83)	(72)
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 5.4.7.2.5	(355)	(220)
Autres produits d'exploitation	Note 5.4.7.2.2	527	651
Autres charges d'exploitation		(106)	(78)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-6104</b>	<b>-6899</b>
Résultat financier	Note 5.4.7.2.6	(23)	(35)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>- 6128</b>	<b>- 6935</b>
Charges et produits exceptionnels	Note 5.4.7.2.7	(34)	58
Résultat des opérations en commun			
Impôts sur les résultats	Note 5.4.7.2.1.8	1	
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>-6160</b>	<b>-6877</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-6160</b>	<b>-6877</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>-6160</b>	<b>-6877</b>
Résultat par action (en €)		(1)	(1)
Résultat dilué par action (en €)		(1)	(1)

## 5.4 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 5.4.1 PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 5.4.1.1 Présentation du groupe

La société VEXIM S.A. est une société de droit français qui est domiciliée, 8 Rue Vidailhan à Balma (31).

Les comptes consolidés du Groupe VEXIM pour la clôture au 31 décembre 2014 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « **Groupe** »).

La Société VEXIM SA a cinq filiales au 31 décembre 2014 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Vexim GmbH / Allemagne / Contrôlée à 100% / Capital de 25 K€
- Vexim Italia Srl / Italie / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K€
- Vexim Spine Sl / Espagne / Contrôlée à 100% / Capital de 3 K€
- Vexim UK/ Royaume Uni / Contrôlée à 100% / Capital de 100 GBP

The legal entity Vexim UK LTD UK Limited is not audited in accordance with the companies Act 2006, art. S479A.

- Vexim Inc. / Etats Unis / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K\$

#### 5.4.1.2 Faits marquants de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre 2014 a été marqué par les événements suivants :

- Succès d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription avec offre au public

Le 22 janvier 2014, VEXIM a annoncé le succès de son augmentation de capital lancée le 16 janvier 2014. Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est, après exercice en totalité de la clause d'extension, de 1 242 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 9,5 euros par action VEXIM. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 11,8 millions d'euros, prime d'émission incluse. L'offre a rencontré un fort succès tant auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux que des personnes physiques en France. Dans le cadre de l'offre au public en France, le taux de service s'est élevé à 50,5%. Conformément à son engagement de souscription, Bpifrance Participations a souscrit à l'opération pour un montant de 5 millions d'euros et devient actionnaire de la Société à hauteur de 8,9% du capital. Par ailleurs, Truffle Capital confirme son soutien à la Société en participant à l'opération par une souscription de 31 000 actions nouvelles. La participation des fonds gérés par la société de gestion Truffle Capital passe de 57,1% à 45,6% du capital de la Société. Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront à la Société de se doter de moyens afin de faire face aux besoins de financement de son activité courante dans le but de :

- mettre en œuvre sa stratégie de développement de son réseau commercial en Europe et aux Etats-Unis,
- financer les études cliniques comparatives internationales sur patients et la R&D,
- intensifier les efforts marketing et de formation des praticiens.

- Opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant total de 4.999.994,65 euros

Le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAAR) par placement privé d'un montant de 5 millions d'euros.

A l'issue de ce placement, VEXIM a émis 460 829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014. Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

➤ Forte croissance du chiffre d'affaires

Le CA a progressé de +69% par rapport à l'exercice 2013 pour atteindre 10,3M€. La croissance du CA s'explique principalement par un effet volume: 8 000 implants SpineJack ont été vendus en 2014 (soit +76% par rapport à 2013).

L'atterrissage au 31.12.2014 est en-deçà du budget (13M€ qui avait été revu à la baisse en septembre 2014 à 12M€) du fait d'un ralentissement des ventes en fin d'année et d'un développement moins rapide que prévu des filiales italienne, anglaise et espagnole.

➤ Implantation aux Etats-Unis

Le 8 septembre 2014, VEXIM a annoncé la création de VEXIM Inc., sa filiale américaine, dont l'objectif principal est la commercialisation de la gamme de produits VEXIM aux États-Unis. VEXIM Inc. est détenue à 100% par VEXIM et a un capital social de 10K\$. La nouvelle structure apporte son appui au lancement commercial des solutions de vertébroplastie et cyphoplastie développées par VEXIM, sur un marché de la fracture vertébrale estimé à 500 M\$.

➤ Autorisation de la FDA pour la commercialisation du système d'injection Masterflow™ aux Etats-Unis

Le 10 décembre 2014, VEXIM a annoncé que l'autorité de santé américaine FDA (Food and Drug Administration) a autorisé la commercialisation aux États-Unis de « Masterflow™ Injection System », pour le mélange et l'injection de ciment orthopédique, marquant ainsi près de 2 ans de développement de ce système différenciant.

Masterflow™ Injection System révolutionne par sa simplicité, sa précision et son contrôle l'injection de ciment haute viscosité pour traiter les fractures vertébrales où la priorité est donnée à la réduction de la fracture ainsi qu'à sa stabilisation. Associé au ciment Cohesion® de VEXIM, approuvé par la FDA depuis 2011, il constitue un système parfaitement adapté au geste chirurgical et optimise toutes les étapes de l'injection :

- contrôle maîtrisé de l'injection du ciment avec arrêt immédiat du flux ;
- sécurité du geste pour le chirurgien et pour le patient ;
- ergonomie au service des performances cliniques.

VEXIM a acquis le Masterflow™ sous forme d'une licence exclusive mondiale en janvier 2013 et sa technologie est protégée par des brevets internationaux délivrés aux États-Unis, en Europe et en Chine.

➤ Transfert du siège social de la Société

Lors de sa réunion en date du 25 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société :

- Ancienne adresse du siège social : 75, rue Saint Jean, 31130 Balma
- Nouvelle adresse du siège social : 8 rue Vidailhan – Bâtiment Hills Plaza, 31130 Balma

La décision de transfert du siège social sera soumise, pour ratification, à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

➤ Changement de méthode des prix de transfert

Initialement basée sur une méthode dite du « coût de revient majoré » d'une marge brute de 50%, la société a opéré un changement de méthode de fixation des prix de transfert au cours de l'exercice 2014, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La nouvelle méthode de prix de transfert consiste pour Vexim Sa à octroyer aux distributeurs un profit opérationnel (résultat d'exploitation), égal à un pourcentage des ventes qu'ils réalisent localement « Méthode Transactionnelle de la Marge Nette » (MTMN) ; et
- Une fois le taux de profit cible défini, un mécanisme d'ajustements est prévu de façon à ce que les résultats effectivement enregistrés par les filiales de distribution correspondent bien au profit ciblé (notion dite de « true-up adjustments »).

#### **5.4.1.3 Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice**

Lors de sa réunion en date du 21 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise « BCE-2015 » et de 50 000 bons de souscription d'actions « BSA-2015 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 mai 2014.

Monsieur Antoine PAU ayant démissionné le 16 janvier 2015 de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015 a coopté, et donc nommé à titre provisoire en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Douglas BEALL.

Le 12 février 2015, VEXIM a annoncé le renforcement significatif de la propriété intellectuelle du MASTERFLOW®, son système d'injection de ciment orthopédique haute performance. Vexim a obtenu de nombreux brevets et le Masterflow® est ainsi protégé dans les principaux pays européens, aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, au Canada, en Australie, en Corée du Sud ainsi qu'en Russie. Le produit Masterflow est maintenant disponible à la vente pour les Etats Unis.

Le 19 février 2015, VEXIM a annoncé que l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire du Brésil (Agência Nacional de Vigilância Sanitária ou ANVISA) a finalisé avec succès l'inspection GMP (Good Manufacturing Practices) de la société sans aucune non-conformité. L'approbation du certificat GMP brésilien atteste de la qualité, la sécurité et l'efficacité de toutes les étapes de production et de l'engagement de Vexim dans l'établissement et le maintien d'un système de contrôle de la qualité du produit fini. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour Vexim en Amérique latine, le Brésil représentant, à lui seul, un marché de 50 millions d'euros dans les fractures vertébrales par compression selon les estimations de Vexim.

Le 2 mars 2015, VEXIM a annoncé que les résultats de l'étude à 2 ans portant sur le suivi de 103 patients confirment les excellentes performances du SpineJack® déjà démontrées à 1 an de suivi dans le traitement des fractures vertébrales par compression d'origine traumatique.

Cette nouvelle étude observationnelle, prospective et consécutive a été réalisée dans 14 sites d'investigation clinique répartis en France, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Autriche. Les 103 patients recrutés dans cette étude présentaient un taux élevé de fractures complexes (59%). Les résultats de cette étude ont mis en évidence les avantages statistiquement significatifs du SpineJack® en termes de réduction de la douleur, de récupération

des capacités fonctionnelles et d'amélioration de la qualité de vie des patients 1 et 2 ans après l'intervention chirurgicale.

Le 10 mars 2015, VEXIM a annoncé l'obtention du marquage CE pour la mise sur le marché de Masterflow TM1, son système intégré de mélange et d'injection de ciment orthopédique pour le traitement des fractures vertébrales. Avec MasterflowTM, l'optimisation du geste chirurgical pour le traitement des fractures vertébrales permet aujourd'hui un accès plus facile au corps vertébral pour injecter le ciment. La commercialisation de MasterflowTM, sur le marché américain, a commencé au début de l'année 2015.

#### **5.4.1.4 Continuité d'exploitation**

Le plan de développement de la société VEXIM se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de la période sont la continuité des investissements réalisés pour le développement des filiales, la commercialisation des produits VEXIM et notamment la création d'une nouvelle entité aux Etats-Unis. La société a également poursuivi le développement de nouveaux produits dont le Masterflow lancé en ce début d'année 2015.

Les quatre filiales européennes créées en 2012 (Allemagne, Italie) et 2013 (Royaume-Uni, Espagne) poursuivent leur développement commercial avec des croissances de chiffre d'affaires significatives. La nouvelle filiale américaine a réalisé ces premières ventes fin 2014 et contribuera assez fortement à la croissance de VEXIM dans les prochaines années.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 devrait encore afficher une forte croissance, la société prévoit d'atteindre le point mort opérationnel sur le deuxième semestre 2015, et les résultats consolidés annuels devraient tendre vers la rentabilité en 2015. Suite à la dernière augmentation de capital du 9 décembre 2014, la trésorerie disponible permet à la Société de poursuivre ses activités sur 2015 sans qu'il y ait une nouvelle levée de fonds cette année.

### **5.4.2 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

#### **5.4.2.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La société est cotée sur le marché Alternext depuis le 3 mai 2012. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS.

Les principes comptables appliqués par la société sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Les comptes consolidés sont établis sur une période de 12 mois du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

#### **5.4.2.2 Modalités de consolidation**

Les filiales contrôlées directement ou indirectement par la Société VEXIM SA sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

#### **5.4.2.3 Période comparative**

Les comptes présentés en données comparatives pour le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2014 sont établis selon le même référentiel comptable.

#### 5.4.2.4 Méthode de conversion

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes.

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Capitaux propres	cours historique
Autres postes du bilan	cours de clôture
Compte de résultat	cours moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : en écart de conversion pour la part du groupe et en intérêts minoritaires pour la part hors groupe.

Les cours retenus au 31 décembre 2014 sont (devise contre euro) :

		Cours historique	Cours moyen	Cours de clôture
VEXIM UK	Livre Sterling	1,203587	1,240564	1,283862
VEXIM INC	Dollar US	0,732162	0,777759	0,823655

#### 5.4.2.5 Actions propres

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, dès lors que cette imputation a été faite, le prix de cession de ces actions propres (y compris la plus ou moins-value correspondante), a également été imputé sur les capitaux propres.

Elimination des coûts nets d'acquisition : - 84 K€

Déduction de la plus-value de cession réalisée en 2014 : + 18 K€

Effet net sur les capitaux propres au 31 décembre 2014 : - 66 K€

#### 5.4.2.6 Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre 2014.

### 5.4.3 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 5.4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées (brevets) ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par les entreprises, à savoir :

	Durée
Logiciels	De 1 à 3 ans
Frais de recherche et développement	10 ans
Brevet	20 ans

### 5.4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Les brevets sont amortis fiscalement sur cinq ans, générant ainsi un amortissement dérogatoire.

### 5.4.3.3 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### 5.4.3.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	FIFO
En-cours de production	Coût d'en cours de production
Produits finis	PUMP
Marchandises	FIFO

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### **5.4.3.5 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les écarts de change résultant de l'actualisation des comptes de disponibilités en devises au cours de clôture sont comptabilisés directement en résultat financier.

#### **5.4.3.6 Trésorerie et équivalent de trésorerie**

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

Le montant de trésorerie repris dans le tableau des flux résulte de l'addition des postes d'actifs mentionnés ci-dessus et du poste de découvert bancaire inscrit au passif du bilan.

#### **5.4.3.7 Frais de recherche et développement**

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Contrairement au principe général précité, certaines études relatives à des procédés bien identifiés et dont les coûts se rapportent à un projet nettement individualisé ayant de sérieuses chances de réussite technique, de rentabilité commerciale et de viabilité économique, ont été immobilisées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à 721 K€, dont 394 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 327 K€ au titre des dépenses externes.

#### **5.4.3.8 Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31.12.2014 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### **5.4.3.9 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les comptes clients n'intègrent pas les effets escomptés non échus qui font l'objet, le cas échéant, d'une mention en engagement hors bilan.

#### **5.4.3.10 Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

#### **5.4.3.11 Avances remboursables**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

#### **5.4.3.12 Subvention d'exploitation**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### **5.4.3.13 Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Les ventes de biens sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Les ventes de services sont enregistrées en chiffre d'affaires lorsque les services ont été rendus.

#### **5.4.3.14 Indemnité de départ à la retraite**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2014.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses ci-après.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Méthode calcul choisie : prospective

Table de mortalité : TH 00-02 vie pour les hommes et TF 00-02 vie pour les femmes

Taux de rotation : 1%/an pour les non cadres et 1%/an pour les cadres

Taux de progression des salaires : différenciés par catégories

Taux d'actualisation : 2 %

Convention collective : Métallurgie Midi-Pyrénées

Age de départ : 67 ans

Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié

Taux d'inflation : 1 %

Taux de revalorisation des salaires : 1 % pour les ETAM et 2 % pour les cadres.

#### **5.4.3.15 Subventions d'investissement**

Néant

#### **5.4.3.16 Changement de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **5.4.3.17 Impôt sur les bénéfices**

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ;
- ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

VEXIM a choisi de ne pas activer les impôts différés sur déficits reportables du fait des perspectives incertaines d'imputation de ces déficits à court et moyen terme sur les résultats fiscaux de VEXIM.

#### **5.4.3.18 Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise.

#### **5.4.3.19 Frais d'émission de capital**

Les frais liés à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission en tant que frais d'augmentation de capital.

#### **5.4.3.20 Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Du fait de la perte réalisée sur l'exercice 2014, le résultat dilué n'est pas applicable.

Certains droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000			10.000	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2014-1 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000			15.000	25/06//2024
<b>TOTAL BSA</b>	<b>152.274</b>	<b>152.274</b>			<b>152.274</b>	

Droits attachés à chaque BSA :

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-3 : 1 BSA-2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-1 : 1 BSA-2014-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-2 : 1 BSA-2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-3 : 1 BSA-2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BCE AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231		743	1.488	13/05/2019
BCE-2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	700		800	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424			6.424	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000			18.000	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
BCE-2014-1 AG du 18/06/2013	40.000	40.000	40.000		0	
BCE-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-4 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000			30.000	25/06/2024
<b>TOTAL BCE</b>	<b>350.355</b>	<b>349.539</b>	<b>55.346</b>	<b>1.036</b>	<b>293.973</b>	

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2009-3 : 1 BCE-2009-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-1 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-2 : 1 BCE- 2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-3 : 1 BCE- 2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-4 : 1 BCE- 2014-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-5 : 1 BCE- 2014-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-6 : 1 BCE- 2014-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la Société ou à certains mandataires sociaux.

#### **5.4.4 METHODES PREFERENTIELLES**

##### **5.4.4.1 Engagements de retraite**

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la clôture et font l'objet d'une comptabilisation en provision.

##### **5.4.4.2 Opérations de location financement**

Ces opérations non significatives ne sont pas retraitées.

##### **5.4.4.3 Traitement des écarts de conversion**

Les entités juridiques Vexim UK Ltd et Vexim Inc. sont concernées. Les éléments du Bilan sont convertis au taux de clôture € / GBP pour Vexim UK et € / USD pour Vexim Inc., et les éléments du Compte de Résultat sont convertis au taux moyen.

##### **5.4.4.4 Enregistrement des produits à l'avancement**

Néant

##### **5.4.4.5 Frais d'émission des emprunts, primes d'émission, primes de remboursement des emprunts obligataires, primes de non conversion**

Néant

#### **5.4.5 INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

##### **5.4.5.1 Principes**

Les méthodes de consolidation sont détaillées au paragraphe 5.4.2.

#### 5.4.5.2 Liste des sociétés consolidées

Société	Siège social	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêts	Entrée / Sortie périmètre
VEXIM SA	France	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM GMBH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM ITALIA	Italie	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM UK	Angleterre	IG	100,00%	100,00%	2013
VEXIM SPINE	Espagne	IG	100,00%	100,00%	2013
VEXIM INC.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	2014

I.G. : Intégration globale

I.P. : Intégration proportionnelle

MEE : Mise en équivalence

#### 5.4.6 COMPARABILITE DES COMPTES

##### 5.4.6.1 Evolution du périmètre de consolidation

Créations de la période

Une filiale de commercialisation a été créée et intégrée au Groupe au cours de l'exercice 2014 :

- Vexim Inc., société de droit Américain au capital de 10K\$.

##### 5.4.6.2 Changement de méthode

Néant

##### 5.4.6.3 Comptes pro forma

Néant

#### 5.4.7 EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS (EN MILLIERS D'EUROS).

##### 5.4.7.1 Postes du bilan

###### 5.4.7.1.1 Actif immobilisé

###### 5.4.7.1.1.1 Ecarts d'acquisition

Néant

#### 5.4.7.1.1.2 Immobilisations incorporelles

	31/12/2013	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/12/ 2014
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorp.	463	114			595	1 172
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>463</b>	<b>114</b>			<b>595</b>	<b>1 172</b>
<b>Amortissements</b>						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorp.	213	51				264
<b>Total Amortissements</b>	<b>213</b>	<b>51</b>				<b>264</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>250</b>	<b>64</b>			<b>595</b>	<b>908</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de :

Frais de développement	398 K€
Brevets et nom de domaine	612 K€
Logiciels	162 K€

#### 5.4.7.1.1.3 Immobilisations corporelles

	31/12/2013	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2014
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains						
Terrains en crédit-bail (CB)						
Constructions						
Constructions en CB						
Installations techniques, mat. & out.	401	5			11	417
Installations techniques en CB						
Autres immobilisations corporelles	265	123	(90)		170	468
Autres immob. Corp. en CB						
Immobilisations corp. en cours	482	697			(778)	401
Immeubles de Placements						
Avances et acomptes						
<b>Total Valeurs Brutes</b>	<b>1 149</b>	<b>825</b>	<b>(90)</b>		<b>(595)</b>	<b>1 286</b>
<b>Amortissements</b>						
Terrains						
Terrains en crédit-bail (CB)						
Constructions						
Constructions en CB						
Installations techniques, mat. & out.	325	74				399
Installations techniques en CB						
Autres immobilisations corporelles	180	74	(83)		0	171
Autres immob. Corp. en CB						
Immobilisations corp. en cours						
Dépréciation des immeubles de Placement						
Avances et acomptes						
<b>Total Amortissements</b>	<b>505</b>	<b>148</b>	<b>(83)</b>		<b>0</b>	<b>570</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>644</b>	<b>677</b>	<b>(7)</b>		<b>(595)</b>	<b>716</b>

Les acquisitions sont constituées essentiellement par le matériel de bureau et agencements liés au déménagement qui a eu lieu le 4 juillet 2014.

#### 5.4.7.1.1.4 Immobilisations financières

	31/12/2013	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2014
<b>Valeurs brutes</b>						
Titres de participations						
Créances rat. aux participations		0				0
Actions propres	121		25			146
Prêts						
Autres immobilisations financières	23	60			2	85
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>144</b>	<b>60</b>	<b>25</b>		<b>2</b>	<b>231</b>
<b>Dépréciations</b>						
Titres de participations						
Créances rat. aux participations						
Actions propres						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total Dépréciations</b>						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>144</b>	<b>60</b>	<b>25</b>		<b>2</b>	<b>231</b>

#### 5.4.7.1.1.5 Titres mis en équivalence

Néant

#### 5.4.7.1.2 Actif circulant

##### 5.4.7.1.2.1 Stocks

	31/12/2013	Variation périmètre	Autres variations	31/12/2014
<b>Valeurs brutes</b>				
Matières premières	267		78	344
En cours de biens	1 291		(408)	883
Produits intermédiaires et finis	1 083		240	1 323
<b>Total stocks bruts</b>	<b>2 640</b>		<b>(90)</b>	<b>2 550</b>
<b>Dépréciations</b>				
Matières premières				
En cours de biens	97		4	102
Produits intermédiaires et finis	122		(18)	105
<b>Total Dépréciations</b>	<b>220</b>		<b>(14)</b>	<b>206</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 420</b>		<b>(76)</b>	<b>2 344</b>

La dépréciation du stock correspond aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion :

- soit suite à une non-conformité de certaines pièces,
- soit suite à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état,
- soit suite à des produits périmés.

Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

#### 5.4.7.1.2.2 Créances

Ventilation des créances par échéance :

	31/12/2013	31/12/2014	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Valeurs brutes</b>				
Avances et acomptes versés	78	146	146	
Clients et comptes rattachés	1 737	2 638	2 463	174
Autres créances	651	699	699	
Charges constatées d'avance	309	492	492	
Charges à répartir				
Impôt différé actif				
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 773</b>	<b>3 975</b>	<b>3 801</b>	<b>174</b>

#### 5.4.7.1.3 Dépréciation des créances :

Plusieurs créances clients font l'objet d'un provisionnement à hauteur de 78 K€.

#### 5.4.7.1.4 Disponibilité et valeurs mobilières de placement

Le solde de trésorerie de 10 115 K€ est composé :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 9 079 K€ ;
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 1 036 K€.

Les valeurs mobilières de placement sont composées à hauteur de 1 036 K€ de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice s'élève à 1 040 K€. Cette dernière étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2014.

#### 5.4.7.1.5 Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, le capital social de 634 347,40 € se compose de 6 343 474 actions de 0,1 euro.

Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe) :

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Achats actions propres	Cession actions propres	Total des capitaux propres
<b>31/12/ 2013</b>	<b>464</b>	<b>35 364</b>	<b>-24 544</b>	<b>-5</b>	<b>-6 877</b>	<b>-1 053</b>	<b>973</b>	<b>4 324</b>
Affectation du résultat 2013			-6 877		6 877			
Résultat de l'exercice					-6 160			-6 160
Variations du capital de l'entreprise consolidante	170	15 663						15 833
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle						-499	524	25
Incidence des réévaluations								
Variation des écarts de conversion				-15				-15
Autres variations								
<b>31/12/ 2014</b>	<b>634</b>	<b>51 027</b>	<b>-31 421</b>	<b>-19</b>	<b>-6 160</b>	<b>-1 552</b>	<b>1 497</b>	<b>14 006</b>

#### 5.4.7.1.6 Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2014
Provisions pour risques	9	0	(9)	0	0
Provisions pour charges	25	89	0	0	113
Écarts d'acquisition négatifs	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>89</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>113</b>

Les provisions pour charges correspondent à l'engagement de départ à la retraite (§ 5.4.3.15).

#### 5.4.7.1.7 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

	31/12/2013	31/12/2014	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts en crédit-bail					
Dettes financières diverses		0			
Concours bancaires courants					
Instruments financiers					
ICNE	152	187	187		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>152</b>	<b>187</b>	<b>187</b>		

### Avance conditionnée – OSEO ILI :

Ce poste d'un montant de 786 K€, correspond au premier versement d'une avance remboursable accordée à la société par OSEO ILI dans le cadre de ses activités scientifiques pour un montant total estimé de 2 720 K€. Le montant initialement alloué à la Société était de 4 012 K€ mais deux avenants ont été signés, en date du 28 septembre 2010 et du 2 août 2012, pour tenir compte des évolutions opérationnelles du programme de recherche de VEXIM.

Aucun versement complémentaire n'a été reçu par la Société au cours de l'exercice 2014. Le solde sera versé au fur et à mesure des différentes étapes du projet.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 187 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012, 36 K€ sur 2013 et 36 K€ sur 2014) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€, qui consistera en plusieurs remboursements forfaitaires annuels étalés sur 5 ans selon les modalités suivantes :
  - Exercice 1 106K€
  - Exercice 2 210K€
  - Exercice 3 314K€
  - Exercice 4 400K€
  - Exercice 5 500K€
- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

En cas de cession des titres de propriété intellectuelle, de prototypes, et préséries ou maquettes, issus du projet, la société VEXIM versera une annuité égale à 40% du produit hors taxes généré. Les sommes versés viendront en réduction des remboursements forfaitaires et seront plafonnés au montant actualisé des aides remboursables versées.

#### 5.4.7.1.8 Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisations

Ce poste comprend :

	31/12/2013	31/12/2014	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs	1 018	1 385	1 385		
Avances et acomptes reçus sur commande	15				
Dettes fiscales et sociales	1 528	1 690	1 690		
Impôts différés passifs					
Dettes sur immobilisations					
Comptes courants créditeurs	(0)	(0)	(0)		
Dettes diverses	34	60	60		
Produits constatés d'avance					
<b>Total autres dettes et comptes de régul.</b>	<b>2 596</b>	<b>3 135</b>	<b>3 135</b>		

#### 5.4.7.1.9 Impôts sur les résultats

Néant

#### 5.4.7.2 Postes du compte de résultat

##### 5.4.7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En termes d'activité, le chiffre d'affaires de la société sur la période a été constitué à 100% par l'activité principale de commercialisation de l'implant Spinejack®.

Par zones géographiques :

	31/12/2013	31/12/2014
France	2 674	4 243
Etranger	3 484	6 087
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 158</b>	<b>10 330</b>

Par activités :

	31/12/2013	31/12/2014
Ventes de marchandises	5 972	10 055
Prestations de services	186	275
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>6 158</b>	<b>10 330</b>

Décomposition marge brute :

	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2014
Chiffre d'affaires	6 158	10 330
Achats consommés	(1 629)	(2 684)
<b>Marge brute hors sous traitance</b>	<b>4 529</b>	<b>7 646</b>
soit en pourcentage du chiffre d'affaires	73,5%	74,0%
Sous traitance	(397)	(236)
<b>Marge brute dont sous traitance</b>	<b>4 132</b>	<b>7 410</b>
<b>soit en pourcentage du chiffre d'affaires</b>	<b>67,1%</b>	<b>71,7%</b>

##### 5.4.7.2.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/ 2013	31/12/2014
Subventions d'exploitation	428	370
Transfert de charges	120	125
Reprises de provisions	104	26
Autres produits	0	6
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>651</b>	<b>527</b>

Les subventions d'exploitation correspondent au crédit d'impôt recherche.

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 33 532 €, 225 041 €, 201 718 €, 327 497 € et 428 114€ pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013. Au 31 décembre 2014, le montant du crédit d'impôt provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 369 704€.

#### 5.4.7.2.3 Charges de personnel

	31/12/2013	31/12/2014
Salaires et traitements	(4 244)	(5 401)
Charges de personnel	(1 275)	(1 591)
Participation des salariés	0	0
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(5 519)</b>	<b>(6 992)</b>

#### 5.4.7.2.4 Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant des jetons de présence versés au cours de la période s'est élevé à 70 K€.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### 5.4.7.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Elles comprennent :

	31/12/ 2013	31/12/2014
Dotations amortissements immobilisations	(198)	(199)
Dotations provisions actif circulant	(15)	(67)
Dotations provisions risques et charges	(6)	(89)
<b>Total dotation aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(220)</b>	<b>(355)</b>

Les dotations sont présentées nettes de reprises.

#### 5.4.7.2.6 Charges et produits financiers

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2014
<b>Produits financiers</b>		
Total des dividendes	0	0
Revenus des autres créances et VMP	10	33
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Produits des autres immobilisations financières	0	0
Gains de change	9	3
Autres produits financiers		
Transfert de charges financières	0	1
<b>Autres produits financiers</b>	<b>19</b>	<b>37</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	(35)	(35)
Dotations provisions financières	0	0
Pertes de change	(13)	(1)
Autres charges financières	(7)	(24)
<b>Total charges financières</b>	<b>(55)</b>	<b>(60)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(35)</b>	<b>(23)</b>

#### 5.4.7.2.7 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	31/12/2013	31/12/2014
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	1
Subventions virées au résultat	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises de provisions et transferts de charges	58	0
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>58</b>	<b>2</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1)	(29)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	(7)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	0	0
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(1)</b>	<b>(36)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>58</b>	<b>(34)</b>

#### 5.4.7.2.8 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de la charge d'impôts au compte de résultat :

	31/12/2013	31/12/2014
Impôt exigible	0	(1)
Charge (produits) d'impôts différés	0	0
<b>Total impôts sur les résultats</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>

Preuve d'impôts :

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(6 159)</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	33,33%
<b>(Charge) produit d'impôt théorique</b>	<b>2 053</b>
Incidence des :	
Autres différences permanentes	(16)
Différences de taux étrangers	8
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(2 167)
Revenus non taxés	131
Autres	(9)
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	(1)
Taux d'impôt effectif (%)	0%

Actifs d'impôts différés non constatés :

Le montant de l'impôt différé actif provenant du déficit reportable s'élève à 12 820 K€ et n'est pas reconnu au bilan consolidé.

## 5.4.8 AUTRES INFORMATIONS

### 5.4.8.1 Evénements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la clôture vous sont présentés dans le Rapport de Gestion de la Société, intégré au présent rapport financier, Section 3.1.6. Nous vous proposons de vous y référer.

### 5.4.8.2 Engagements financiers

#### 5.4.8.2.1 Engagements reçus

OSEO ILI :

Dans le cadre de ses activités de recherches scientifiques, il a été accordé en date du 3 août 2009 à la société VEXIM par OSEO des aides sous forme d'avances remboursables et de subventions pour un total initialement prévu respectivement de 4 012 K€ et de 2 105 K€.

En date du 28 septembre 2010, le contrat d'aide du 3 août 2009 a fait l'objet d'un avenant qui modifie les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués étaient de 2 720 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

En date du 2 août 2012, le contrat d'aide a de nouveau fait l'objet d'un avenant modifiant les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués sont donc maintenant de 1 447 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

Ces sommes seront versées à la Société au fur et à mesure de l'avancement du projet ILI et sous réserve du respect de certaines conditions (justificatif de dépenses...).

Sur l'exercice 2009, VEXIM a reçu le premier versement de l'avance remboursable de 786 K€ et le premier versement de la subvention de 1 136 K€. Aucun versement supplémentaire n'est intervenu sur 2014.

#### 5.4.8.2.2 Engagements donnés

##### Contrats de distribution

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Turquie
- Brésil
- Mexique
- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Afrique du Sud
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Estonie
- Pologne
- Koweït

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

##### Autres engagements

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement en cas de succès de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).
- Un engagement pris à l'égard de notre fournisseur Ruetschi pour la production de 18000 kits SpineJack® dès Novembre 2014 et étalée sur deux ans, soit un montant de 3 850 000 € par an.
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014.
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour Vexim Italy, Vexim GmbH, Vexim UK et Vexim Spine.

#### 5.4.8.3 Autres opérations non inscrites au bilan

Néant

#### 5.4.8.4 Transactions entre parties liées

Néant

#### 5.4.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 39 814 € et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

## 5.4.9 TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	Exercice 31/12/2014 12 mois	Exercice 31/12/2013 12 mois
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	(6 160)	(6 877)
<b>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation /</b>		
Amortissements et provisions	280	146
Plus et moins-values de cession	7	
Impôts différés		
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(5 874)</b>	<b>(6 731)</b>
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	(519)	(834)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(6 393)</b>	<b>(7 565)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement sur acquisition immobilisations	(1 014)	(532)
Encaissement sur cession d'immobilisations		
Incnces des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 014)</b>	<b>(532)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	15 833	2 729
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		(266)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>15 833</b>	<b>2 462</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>8 425</b>	<b>(5 635)</b>
Incidences des variations de taux de change	15	2
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 675</b>	<b>7 308</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>10 115</b>	<b>1 675</b>

## 6 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

### 6.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
8 rue Vidailhan  
Bâtiment Hills Plaza  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation financière de la société au 31 décembre 2014 et sur les critères d'appréciation, par la direction, de la capacité de la société à poursuivre son activité jusqu'en 2016, décrits dans la note 6.4.3.1. de l'annexe des comptes annuels relative à la « Continuité d'exploitation ».

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note de l'annexe des comptes annuels relative à la « Continuité d'exploitation » donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

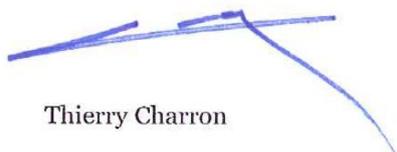
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

## 6.2 BILAN

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2014</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2013</b> (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	397 527	10 452	387 076		387 076
Concessions, brevets, droits similaires	774 883	253 726	521 157	249 868	271 289
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	285 278		285 278	482 114	-196 836
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	416 756	399 428	17 328	75 935	-58 607
Autres immobilisations corporelles	431 981	144 704	287 277	64 237	223 040
Immobilisations en cours	115 345		115 345		115 345
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	46 083	36 083	10 000		10 000
Créances rattachées à des participations	884 489		884 489		884 489
Autres titres immobilisés	229 769		229 769	211 814	17 955
Prêts					
Autres immobilisations financières	57 060		57 060	23 236	33 824
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 639 171</b>	<b>844 394</b>	<b>2 794 778</b>	<b>1 107 204</b>	<b>1 687 574</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	882 706	101 648	781 057	1 193 092	- 412 035
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1 322 977	104 783	1 218 193	960 260	257 933
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	146 222		146 222	74 706	71 516
Clients et comptes rattachés	1 496 431	78 022	1 418 410	1 000 627	417 783
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 640		1 640	25 567	- 23 927
. Personnel	22 023		22 023	17 500	4 523
. Organismes sociaux	15 376		15 376	26 930	- 11 554
. Etat, impôts sur les bénéfices	401 642		401 642	428 114	- 26 472
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	201 993		201 993	110 695	91 298
. Autres	4 025 071	2 332 406	1 692 665	1 621 855	70 810
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 035 867		1 035 867	12 871	1 022 996
Disponibilités	7 874 059		7 874 059	1 009 792	6 864 267
Charges constatées d'avance	457 291		457 291	294 243	163 048
<b>TOTAL (II)</b>	<b>17 883 299</b>	<b>2 616 860</b>	<b>15 266 439</b>	<b>6 776 252</b>	<b>8 490 187</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>21 522 470</b>	<b>3 461 253</b>	<b>18 061 217</b>	<b>7 883 455</b>	<b>10 177 762</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2014</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2013</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
Capital social ou individuel	634 347	464 065	170 282
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	51 026 848	35 364 345	15 662 503
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-31 241 389	-24 571 560	-6 669 829
Résultat de l'exercice	-5 997 701	-6 669 829	672 128
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	168 525	165 320	3 205
<b>TOTAL (I)</b>	<b>14 590 631</b>	<b>4 752 341</b>	<b>9 838 290</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	786 252	786 252	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>786 252</b>	<b>786 252</b>	
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	187 445	152 299	35 146
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 243 987	890 370	353 617
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	678 489	710 105	- 31 616
. Organismes sociaux	489 171	513 479	- 24 308
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	162	113	49
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	72 928	49 179	23 749
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 151	29 316	- 17 165
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 684 333</b>	<b>2 344 862</b>	<b>339 471</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>18 061 217</b>	<b>7 883 455</b>	<b>10 177 762</b>

### 6.3 COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le <b>31/12/2014</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2013</b> (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	4 230 476	4 951 454	9 181 930	5 605 873	3 576 057	63,79
Production vendue biens						
Production vendue services	12 539	262 221	274 760	185 575	89 185	48,06
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>4 243 015</b>	<b>5 213 674</b>	<b>9 456 690</b>	<b>5 791 447</b>	<b>3 665 243</b>	<b>63,29</b>
Production stockée			59 440	756 749	- 697 309	-92,15
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			69 172	152 706	- 83 534	-54,70
Autres produits			76	62	14	22,58
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>9 585 377</b>	<b>6 700 965</b>	<b>2 884 412</b>	<b>43,04</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 734 643	2 497 693	236 950	9,49
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			55 807	79 605	- 23 798	-29,90
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			8 252 331	5 213 516	3 038 815	58,29
Impôts, taxes et versements assimilés			81 564	71 325	10 239	14,36
Salaires et traitements			3 322 670	2 875 349	447 321	15,56
Charges sociales			1 247 492	1 059 435	188 057	17,75
Dotations aux amortissements sur immobilisations			187 701	188 909	- 1 208	-0,64
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			67 020	15 228	51 792	340,11
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			79 072	74 809	4 263	5,70
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>16 028 300</b>	<b>12 075 868</b>	<b>3 952 432</b>	<b>32,73</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-6 442 923</b>	<b>-5 374 903</b>	<b>-1 068 020</b>	<b>19,87</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières			20 481		20 481	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			33 038	9 994	23 044	230,58
Reprises sur provisions et transferts de charges			276 283		276 283	N/S
Différences positives de change			2 741	8 813	- 6 072	-68,90
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers</b>			<b>332 542</b>	<b>18 807</b>	<b>313 735</b>	<b>N/S</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			22 078	1 751 509	-1 729 431	-98,74
Intérêts et charges assimilées			35 146	35 146		0,00
Différences négatives de change			20 172	12 712	7 460	58,68
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières</b>			<b>77 396</b>	<b>1 799 367</b>	<b>-1 721 971</b>	<b>-95,70</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>255 146</b>	<b>-1 780 561</b>	<b>2 035 707</b>	<b>114,33</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-6 187 778</b>	<b>-7 155 464</b>	<b>967 686</b>	<b>13,52</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2014</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2013</b> (12 mois)	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 425		18 425	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 500	70 500	- 58 000	-82,27
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>30 925</b>	<b>70 500</b>	<b>- 39 575</b>	<b>-56,13</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 774	287	187 487	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 073	4 486	2 587	57,67
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	15 705	8 205	7 500	91,41
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>210 553</b>	<b>12 978</b>	<b>197 575</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-179 627</b>	<b>57 522</b>	<b>- 237 149</b>	<b>412,28</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-369 704	-428 114	58 410	13,64
<b>Total des Produits</b>	<b>9 948 845</b>	<b>6 790 271</b>	<b>3 158 574</b>	<b>46,52</b>
<b>Total des charges</b>	<b>15 946 545</b>	<b>13 460 100</b>	<b>2 486 445</b>	<b>18,47</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-5 997 701</b>	<b>-6 669 829</b>	<b>672 128</b>	<b>10,08</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Le résultat par action au 31.12.2014 est de - 1 €.

## 6.4 ANNEXE LEGALE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a un total de 18 061 216,55 euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de -5 997 700,70 euros présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 mars 2015.

### 6.4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2014 a été marqué par les événements suivants :

➤ Succès d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription avec offre au public

Le 22 janvier 2014, VEXIM a annoncé le succès de son augmentation de capital lancée le 16 janvier 2014. Le nombre d'actions nouvelles émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité est, après exercice en totalité de la clause d'extension, de 1 242 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 9,5 euros par action VEXIM. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 11,8 millions d'euros, prime d'émission incluse. L'offre a rencontré un fort succès tant auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux que des personnes physiques en France. Dans le cadre de l'offre au public en France, le taux de service s'est élevé à 50,5%. Conformément à son engagement de souscription, Bpifrance Participations a souscrit à l'opération pour un montant de 5 millions d'euros et devient actionnaire de la Société à hauteur de 8,9% du capital. Par ailleurs, Truffle Capital confirme son soutien à la Société en participant à l'opération par une souscription de 31 000 actions nouvelles. La participation des fonds gérés par la société de gestion Truffle Capital passe de 57,1% à 45,6% du capital de la Société. Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital permettront à la Société de se doter de moyens afin de faire face aux besoins de financement de son activité courante dans le but de :

- mettre en œuvre sa stratégie de développement de son réseau commercial en Europe et aux Etats-Unis,
- financer les études cliniques comparatives internationales sur patients et la R&D,
- intensifier les efforts marketing et de formation des praticiens.

➤ Opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant total de 4.999.994,65 euros

Le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAAR) par placement privé d'un montant de 5 millions d'euros.

A l'issue de ce placement, VEXIM a émis 460 829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014. Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

➤ Forte croissance du chiffre d'affaires

Le CA a progressé de +69% par rapport à l'exercice 2013 pour atteindre 10,3M€. La croissance du CA s'explique principalement par un effet volume: 8 000 implants SpineJack ont été vendus en 2014 (soit +76% par rapport à 2013).

L'atterrissage au 31.12.2014 est en-deçà du budget (13M€ qui avait été revu à la baisse en septembre 2014 à 12M€) du fait d'un ralentissement des ventes en fin d'année et d'un développement moins rapide que prévu des filiales italienne, anglaise et espagnole.

➤ Implantation aux Etats-Unis

Le 8 septembre 2014, VEXIM a annoncé la création de VEXIM Inc., sa filiale américaine, dont l'objectif principal est la commercialisation de la gamme de produits VEXIM aux États-Unis. VEXIM Inc. est détenue à 100% par VEXIM et a un capital social de 10K\$. La nouvelle structure apporte son appui au lancement commercial des solutions de vertébroplastie et cyphoplastie développées par VEXIM, sur un marché de la fracture vertébrale estimé à 500 M\$.

➤ Autorisation de la FDA pour la commercialisation du système d'injection Masterflow™ aux Etats-Unis

Le 10 décembre 2014, VEXIM a annoncé que l'autorité de santé américaine FDA (Food and Drug Administration) a autorisé la commercialisation aux États-Unis de « Masterflow™ Injection System », pour le mélange et l'injection de ciment orthopédique, marquant ainsi près de 2 ans de développement de ce système différenciant.

Masterflow™ Injection System révolutionne par sa simplicité, sa précision et son contrôle l'injection de ciment haute viscosité pour traiter les fractures vertébrales où la priorité est donnée à la réduction de la fracture ainsi qu'à sa stabilisation. Associé au ciment Cohesion® de VEXIM, approuvé par la FDA depuis 2011, il constitue un système parfaitement adapté au geste chirurgical et optimise toutes les étapes de l'injection :

- contrôle maîtrisé de l'injection du ciment avec arrêt immédiat du flux ;
- sécurité du geste pour le chirurgien et pour le patient ;
- ergonomie au service des performances cliniques.

VEXIM a acquis le Masterflow™ sous forme d'une licence exclusive mondiale en janvier 2013 et sa technologie est protégée par des brevets internationaux délivrés aux États-Unis, en Europe et en Chine.

➤ Transfert du siège social de la Société

Lors de sa réunion en date du 25 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société :

- Ancienne adresse du siège social : 75, rue Saint Jean, 31130 Balma
- Nouvelle adresse du siège social : 8 rue Vidailhan – Bâtiment Hills Plaza, 31130 Balma

La décision de transfert du siège social sera soumise, pour ratification, à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

### ➤ Changement de méthode des prix de transfert

Initialement basée sur une méthode dite du « coût de revient majoré » d'une marge brute de 50%, la société a opéré un changement de méthode de fixation des prix de transfert au cours de l'exercice 2014, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La nouvelle méthode de prix de transfert consiste pour Vexim Sa à octroyer aux distributeurs un profit opérationnel (résultat d'exploitation), égal à un pourcentage des ventes qu'ils réalisent localement « Méthode Transactionnelle de la Marge Nette » (MTMN) ; et
- Une fois le taux de profit cible défini, un mécanisme d'ajustements est prévu de façon à ce que les résultats effectivement enregistrés par les filiales de distribution correspondent bien au profit ciblé (notion dite de « true-up adjustments »).

#### **6.4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Lors de sa réunion en date du 21 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise « BCE-2015 » et de 50 000 bons de souscription d'actions « BSA-2015 », conformément à la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 mai 2014.

Monsieur Antoine PAU ayant démissionné le 16 janvier 2015 de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015 a coopté, et donc nommé à titre provisoire en remplacement, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Monsieur Douglas BEALL.

Le 12 février 2015, VEXIM a annoncé le renforcement significatif de la propriété intellectuelle du MASTERFLOW®, son système d'injection de ciment orthopédique haute performance. Vexim a obtenu de nombreux brevets et le Masterflow® est ainsi protégé dans les principaux pays européens, aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, au Canada, en Australie, en Corée du Sud ainsi qu'en Russie. Le produit Masterflow est maintenant disponible à la vente pour les Etats Unis.

Le 19 février 2015, VEXIM a annoncé que l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire du Brésil (Agência Nacional de Vigilância Sanitária ou ANVISA) a finalisé avec succès l'inspection GMP (Good Manufacturing Practices) de la société sans aucune non-conformité. L'approbation du certificat GMP brésilien atteste de la qualité, la sécurité et l'efficacité de toutes les étapes de production et de l'engagement de Vexim dans l'établissement et le maintien d'un système de contrôle de la qualité du produit fini. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour Vexim en Amérique latine, le Brésil représentant, à lui seul, un marché de 50 millions d'euros dans les fractures vertébrales par compression selon les estimations de Vexim.

Le 2 mars 2015, VEXIM a annoncé que les résultats de l'étude à 2 ans portant sur le suivi de 103 patients confirment les excellentes performances du SpineJack® déjà démontrées à 1 an de suivi dans le traitement des fractures vertébrales par compression d'origine traumatique.

Cette nouvelle étude observationnelle, prospective et consécutive a été réalisée dans 14 sites d'investigation clinique répartis en France, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Autriche. Les 103 patients recrutés dans cette étude présentaient un taux élevé de fractures complexes (59%). Les résultats de cette étude ont mis en évidence les avantages statistiquement significatifs du SpineJack® en termes de réduction de la douleur, de récupération des capacités fonctionnelles et d'amélioration de la qualité de vie des patients 1 et 2 ans après l'intervention chirurgicale.

Le 10 mars 2015, VEXIM a annoncé l'obtention du marquage CE pour la mise sur le marché de Masterflow TM1, son système intégré de mélange et d'injection de ciment orthopédique pour le traitement des fractures vertébrales. Avec MasterflowTM, l'optimisation du geste chirurgical pour le traitement des fractures vertébrales permet aujourd'hui un accès plus facile au corps vertébral pour injecter le ciment. La commercialisation de MasterflowTM, sur le marché américain, a commencé au début de l'année 2015.

### 6.4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 6.4.3.1 Continuité d'exploitation

Le plan de développement de la société VEXIM se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de la période sont la continuité des investissements réalisés pour le développement des filiales, la commercialisation des produits VEXIM et notamment la création d'une nouvelle entité aux Etats-Unis. La société a également poursuivi le développement de nouveaux produits dont le Masterflow lancé en ce début d'année 2015.

Les quatre filiales européennes créées en 2012 (Allemagne, Italie) et 2013 (Royaume-Uni, Espagne) poursuivent leur développement commercial avec des croissances de chiffre d'affaires significatives. La nouvelle filiale américaine a réalisé ces premières ventes fin 2014 et contribuera assez fortement à la croissance de VEXIM dans les prochaines années.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 devrait encore afficher une forte croissance, la société prévoit d'atteindre le point mort opérationnel sur le deuxième semestre 2015, et les résultats consolidés annuels devraient tendre vers la profitabilité en 2015. Suite à la dernière augmentation de capital du 9 décembre 2014, la trésorerie disponible permet à la Société de poursuivre ses activités sur 2015 sans qu'il y ait une nouvelle levée de fonds cette année.

#### 6.4.3.2 Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

##### 6.4.3.2.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

###### 6.4.3.2.1.1 Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

###### 6.4.3.2.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans	L
Frais de recherche et développement	10 ans	L
Brevets	20 ans	L
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Les brevets sont amortis fiscalement sur cinq ans, générant ainsi un amortissement dérogatoire.

#### 6.4.3.2.2 Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### 6.4.3.2.3 Titres de participation et Créances rattachées

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés pour la valeur nominale des capitaux mis à disposition des filiales.

A chaque clôture, cette valeur brute historique est comparée à la valeur d'inventaire, laquelle est déterminée, s'agissant de filiales commerciales contrôlées par la Société, par référence directe à leurs capitaux propres comptables. Lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute historique, une provision pour dépréciation est constituée et affectée en premier lieu au poste de Titres de participation jusqu'à dépréciation complète éventuelle, puis aux Créances rattachées, et enfin au poste de Provisions pour risques et charges dans l'hypothèse où la quote-part détenue dans les capitaux propres négatifs d'une filiale excède les créances détenues sur cette filiale.

Les dotations aux provisions enregistrées, le cas échéant, en application de ce principe sont présentées en résultat financier, lequel reflète donc les résultats nets des filiales lorsque ceux-ci sont déficitaires et ne peuvent être absorbés par des bénéfices antérieurs mis en réserve par la filiale concernée, et dont le coût se rapporte à un projet nettement individualisé ayant de sérieuses chances de réussite technique, de rentabilité commerciale et de viabilité économique.

#### 6.4.3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	FIFO
En-cours de production	Coût d'en cours de production
Produits finis	PUMP
Marchandises	FIFO

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 6.4.3.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les écarts de change résultant de l'actualisation des comptes de disponibilités en devises au cours de clôture sont comptabilisés directement en résultat financier.

#### 6.4.3.2.6 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

Le montant de trésorerie repris dans le tableau des flux résulte de l'addition des postes d'actifs mentionnés ci-dessus et du poste de découvert bancaire inscrit au passif du bilan.

#### 6.4.3.2.7 Coûts de Recherche et Développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Contrairement au principe général précité, certaines études relatives à des procédés bien identifiés et dont les coûts se rapportent à un projet nettement individualisé ayant de sérieuses chances de réussite technique, de rentabilité commerciale et de viabilité économique, ont été immobilisées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à 721 K€, dont 394 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 327 K€ au titre des dépenses externes.

#### 6.4.3.2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31.12.2014 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### 6.4.3.2.9 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 6.4.3.2.10 Opérations en Devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

#### 6.4.3.2.11 Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire

à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Les fonds relatifs au CICE n'ont pas été utilisés pour augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans la société. La Société entend ainsi utiliser ces fonds conformément aux objectifs poursuivis par le législateur.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est une diminution des charges de personnel de 22 712€.

#### 6.4.3.2.12 Avances Remboursables

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

#### 6.4.3.2.13 Subventions d'Exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### 6.4.3.2.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Les ventes de biens sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Les ventes de services sont enregistrées en chiffre d'affaires lorsque les services ont été rendus.

#### 6.4.3.2.15 Indemnité de Départ à la Retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2014.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses précisées en note annexe.

#### 6.4.3.2.16 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## 6.4.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

### 6.4.4.1 Etat des immobilisations (en K€)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
		Acquisitions	Activation d'immobilisations en cours	Activation d'immobilisations en cours	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement		27	370			397
Autres immobilisations incorporelles (y compris les immobilisations incorporelles en cours)	922	309	225	395		1 061
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	401	5	11			417
Autres installations, agencements, aménagements	63	70	161		63	231
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier	166	53	8		27	200
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	23	475		383		115
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>654</b>	<b>603</b>	<b>180</b>	<b>383</b>	<b>90</b>	<b>964</b>
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations	38	892				930
Autres titres immobilisés	212	23			5	230
Prêts et autres immobilisations financières	23	34				57
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>949</b>			<b>5</b>	<b>1 217</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 849</b>	<b>1 888</b>	<b>778</b>	<b>778</b>	<b>95</b>	<b>3 639</b>

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit:

Brevets et nom de domaine	612 700 €
Logiciels	162 183 €

La hausse des frais de R&D immobilisés est principalement due à la mise en service, dès Novembre 2014, de la licence et des coûts de développements du système d'injection Masterflow. La hausse des autres installations, agencements, aménagements immobilisés est due en grande partie à l'aménagement du siège de la Société dans de nouveaux locaux.

#### 6.4.4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche		10 452		10 452
Autres immobilisations incorporelles	213 222	40 504		253 726
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	325 497	73 932		399 428
Installations générales, agencements divers	32 597	41 566	63 236	10 927
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	132 260	21 247	19 729	133 777
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>490 354</b>	<b>136 745</b>	<b>82 965</b>	<b>544 133</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>703 575</b>	<b>187 701</b>	<b>82 965</b>	<b>808 311</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	10 452				
Autres immobilisations incorporelles	40 504			15 705	12 500
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 932				
Installations générales, agencements divers	41 566				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	21 247				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>136 745</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 701</b>			<b>15 705</b>	<b>12 500</b>

#### 6.4.4.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Invest Securities, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2014, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 7 539 actions VEXIM détenues, soit 0,12 % du capital social ;
- 146 236,97 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2014 :

<b>Contrat entre Invest Securities et VEXIM</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>
Actions en compte au 01/01/14	8 782	10,100 €
Actions achetées (cours moyen)	46 488	10,727289 €
Actions vendues (cours moyen)	47 731	10,932344 €
Actions en compte au 31/12/14	7 539	11,08 €

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 17 955 Euros.

#### 6.4.4.4 Stocks

	Brut	Dépréciation	Net.
En-cours de production de biens	882 706	101 648	781 058
Produits Finis	1 322 977	104 783	1 218 194
TOTAL	2 205 683	206 431	1 999 252

Les produits finis présentant un problème de qualité ou périmés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités précisées au pied de l'état des provisions présenté ci-après. Les montants significatifs en stock d'en-cours et de produits finis ne justifient pas d'autres dépréciations spécifiquement liées au rythme de consommation. En effet, en l'absence de changement prévu de leurs caractéristiques techniques, aucune des pièces ou des produits finis actuellement en stock ne sera frappée d'obsolescence dans les 18 mois à venir.

#### 6.4.4.5 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Le solde de trésorerie de 8 909 926 € est composé :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 7 874 059 € ;
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 1 035 867 €.

Les valeurs mobilières de placement sont composées de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice s'élève à 1 039 694 €. Cette dernière étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2014.

#### 6.4.4.6 Etat des échéances des créances et des dettes

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations	884 489	884 489	
Prêts			
Autres immobilisations financières	57 060	57 060	
Clients douteux ou litigieux	78 022	78 022	
Autres créances clients	1 418 409	1 418 409	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	22 023	22 023	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	15 376	15 376	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	401 642	401 642	
- T.V.A	201 993	201 993	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	4 040	4 040	
Groupe et associés	4 017 109	4 017 109	
Débiteurs divers	5 562	5 562	
Charges constatées d'avance	457 291	457 291	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 563 017</b>	<b>7 563 017</b>	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	187 445	187 445		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 243 987	1 243 987		
Personnel et comptes rattachés	678 489	678 489		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	489 171	489 171		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	162	162		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	72 928	72 928		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	12 151	12 151		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 684 333</b>	<b>2 684 333</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

#### 6.4.4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 040
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 040</b>

#### 6.4.4.8 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	187 445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 502
Dettes fiscales et sociales	1 049 880
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>1 493 827</b>

#### 6.4.4.9 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	457 291	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>457 291</b>	

Commentaires :

Dont Assurances	122 643 €
Dont salons et déplacements	206 418 €

#### 6.4.4.10 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	165 320	15 705	12 500	168 525
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>	<b>165 320</b>	<b>15 705</b>	<b>12 500</b>	<b>168 525</b>
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
<b>TOTAL Provisions</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	38 118	7 965	10 000	36 083
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	219 910	4 226	17 705	206 432
Sur comptes clients	15 228	62 794		78 022
Autres dépréciations	2 584 575	14 114		2 332 406
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>2 857 831</b>	<b>89 099</b>	<b>27 705</b>	<b>2 652 942</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 023 151</b>	<b>104 804</b>	<b>40 205</b>	<b>2 821 467</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		62 794	13 479	
- financières		22 078	276 283	
- exceptionnelles		15 705	12 500	

L'amortissement dérogatoire correspond au complément d'amortissement fiscal sur les brevets (5 ans fiscal / 20 ans comptable).

La dépréciation du stock correspond aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion :

- soit suite à une non-conformité de certaines pièces,
- soit suite à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état,
- soit suite à des produits périmés.

Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

En application du principe énoncé en note 6.4.3.2.3, les dotations et reprises aux provisions financières sont établies sur la base des situations nettes comptables des filiales.

Au 31.12.2014, la provision pour dépréciation des comptes courants a été reprise à due concurrence du bénéfice dégagé par les filiales sur l'exercice.

Au vue des perspectives de développement commercial des filiales étrangères et de la mise en application de la nouvelle méthode des prix de transfert du groupe VEXIM, explicité au paragraphe 2.1 « Faits caractéristiques de l'exercice », les filiales ne devraient plus générer de pertes et ainsi consolider leur fonds propres. En conséquence, VEXIM devrait procéder, sur les exercices à venir à la reprise intégrale des dépréciations comptabilisées antérieurement.

#### 6.4.4.11 Composition du capital social

Le capital social est constitué de 6 343 474 actions de valeur nominale d'0,10 € au 31 décembre 2014.

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>% du capital</b>	<b>% des droits de vote</b>
BANEXI VENTURES PARTNERS	863 481	863 481	13,61 %	10,29 %
TRUFFLE CAPITAL (*)	2 685 265	4 614 319	42,33 %	54,99 %
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	526 000	526 000	8,29 %	6,27 %
Flottant	2 268 728	2 387 645	35,77 %	28,45 %
<b>Total actionnaires</b>	<b>6 343 474</b>	<b>8 391 445</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

(\*) TRUFFLE CAPITAL, société de gestion représentant les fonds UFF Innovation 7, UFF Innovation 5, UFF Innovation 10, UFF Innovation 8, FCPR TRUFFLE VENTURE, FCPI FORTUNE 4, FCPI EUROPE Innovation 2006, UFF Innovation 15, FORTUNE FCPI, TRUFFLE CAPITAL FCPR II, FCPI Innovation PLURIEL, UFF Innovation 12, FORTUNE III FCPI, UFF Innovation N°16, UFF Innovation 12 et TRUFFLE FORTUNE 5.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a procédé à deux augmentations de capital :

- (iii) Par l'émission de 1 242 000 actions nouvelles, au prix unitaire de 9,50 €, soit avec une prime d'émission de 9,40 € par action, émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité et, après exercice en totalité de la clause d'extension, par décision du Directeur Général en date du 22 janvier 2014, sur délégation du Conseil d'administration en date du 15 janvier 2014, dans le cadre d'une augmentation de capital avec offre au public ;
- (iv) Par l'émission de 460 829 actions nouvelles, au prix unitaire de 10,30 €, soit avec une prime d'émission de 10,20 € par action, chacune assortie d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable émis à 0,55 euro, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé.

A la clôture de l'exercice 2014, le capital social de la Société est composé de 6 343 474 actions de 0,10 € de nominal chacune.

D'autre part, des droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000			10.000	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2014-1 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000			15.000	25/06//2024
<b>TOTAL BSA</b>	<b>152.274</b>	<b>152.274</b>			<b>152.274</b>	

Droits attachés à chaque BSA :

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-3 : 1 BSA-2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-1 : 1 BSA-2014-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-2 : 1 BSA-2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-3 : 1 BSA-2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BCE AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE-2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231		743	1.488	13/05/2019
BCE-2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	700		800	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424			6.424	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000			18.000	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
BCE-2014-1 AG du 18/06/2013	40.000	40.000	40.000		0	
BCE-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-4 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000			30.000	25/06//2024
<b>TOTAL BCE</b>	<b>350.355</b>	<b>349.539</b>	<b>55.346</b>	<b>1.036</b>	<b>293.973</b>	<b>350.355</b>

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2009-3 : 1 BCE-2009-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-1 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2014-2 : 1 BCE- 2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2014-3 : 1 BCE- 2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2014-4 : 1 BCE- 2014-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2014-5 : 1 BCE- 2014-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
 BCE-2014-6 : 1 BCE- 2014-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la société ou à certains mandataires sociaux

#### Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Prime d'émission	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Au 31/12/2013	<b>464</b>	<b>35 364</b>	<b>-24 571</b>	<b>165</b>	<b>-6 670</b>	<b>4 752</b>
Affectation du résultat 2013			-6 670		6 670	0
Augmentation de capital par exercice de BSA						
Augmentation de capital	170	15 663				15 833
Résultat 2014				4	-5 998	- 5 994
Au 31/12/2014	<b>634</b>	<b>51 027</b>	<b>-31 241</b>	<b>169</b>	<b>-5 998</b>	<b>14 591</b>

#### **Avance conditionnée - ILI :**

Ce poste d'un montant de 786 K€, correspond au premier versement d'une avance remboursable accordée à la société par OSEO ILI dans le cadre de ses activités scientifiques pour un montant total estimé de 2 720 K€.

Le montant initialement alloué à la Société était de 4 012 K€ mais deux avenants ont été signés, en date du 28 septembre 2010 et du 2 août 2012, pour tenir compte des évolutions opérationnelles du programme de recherche de VEXIM.

Aucun versement complémentaire n'a été reçu par la Société au cours de l'exercice 2014.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 187 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012, 36 K€ sur 2013 et 36 K€ sur 2014) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€, qui consistera en plusieurs remboursements forfaitaires annuels étalés sur 5 ans selon les modalités suivantes :
  - Exercice 1 106K€
  - Exercice 2 210K€
  - Exercice 3 314K€
  - Exercice 4 400K€
  - Exercice 5 500K€
- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

En cas de cession des titres de propriété intellectuelle, de prototypes, et préséries ou maquettes, issus du projet, la société VEXIM versera une annuité égale à 40% du produit hors taxes généré. Les sommes versées viendront en réduction des remboursements forfaitaires et seront plafonnés au montant actualisé des aides remboursables versées.

#### 6.4.4.12 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	9 181 930
Prestations de services	274 760
<b>TOTAL</b>	<b>9 456 690</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	4 243 015
Etranger	5 213 674
<b>TOTAL</b>	<b>9 456 690</b>

Le chiffre d'affaires de VEXIM a été réalisé à 56% hors du groupe et à hauteur de 44% à destination de ses filiales de distribution en Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

En dehors de ses marchés principaux en Europe, VEXIM a également enregistré des ventes au Mexique, en Arabie Saoudite, en Inde, en Turquie, aux Emirats Arabes Unis, à Taiwan et en Amérique centrale, sans qu'aucun de ces pays ne représente individuellement une part significative (>5%) des ventes.

#### 6.4.4.13 Frais de recherche appliquée et développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Contrairement au principe général précité, certaines études relatives à des procédés bien identifiés ont été immobilisées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2014 se sont élevés à 721 K€, dont 394 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 327 K€ au titre des dépenses externes.

#### 6.4.4.14 Charges exceptionnelles

Néant

#### 6.4.4.15 Impôt sur les bénéfices

La société a comptabilisé un produit de 370 K€ en compte de résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2014.

Le déficit fiscal généré au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 6 447 087 €. Le total des déficits fiscaux restant à reporter à la clôture de l'exercice est de 36 235 581 €.

### 6.4.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### 6.4.5.1 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à 70 000 €.

#### 6.4.5.2 Relations avec des entreprises liées

Néant

#### 6.4.5.3 Rémunération des dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération des dirigeants puisque cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

#### 6.4.5.4 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	26	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	34	

#### 6.4.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 39 814 € et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

#### 6.4.5.6 Droit Individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la Loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 642 heures au 31 décembre 2014.

#### 6.4.5.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

L'engagement retraite n'est pas comptabilisé sous forme de provision dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2013, le montant de la dette actuarielle était de 34 192 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Méthode de calcul choisie : rétrospective prorata

Table de mortalité : TH 00-02

Taux d'actualisation : 2 %

Convention collective : Métallurgie Midi-Pyrénées

Age conventionnel de départ : 67 ans

Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié

Taux d'inflation : 1 %

Taux de revalorisation des salaires : 1 % pour les ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise) et 2 % pour les cadres

Le montant de l'engagement calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 1,5% s'élève à 67K€.

#### **6.4.5.8 Engagements financiers**

##### 6.4.5.8.1 Engagements donnés

Contrats de distribution :

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Turquie
- Brésil
- Mexique
- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Afrique du Sud
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas, Belgique, Luxembourg
- Estonie
- Pologne
- Koweït

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

Autres engagements :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement en cas de succès de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).
- Un engagement pris à l'égard de notre fournisseur Ruetschi pour la production de 18000 kits SpineJack® dès Novembre 2014 et étalée sur deux ans, soit un montant de 3 850 000 € par an.
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014.
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour Vexim Italy, Vexim GmbH, Vexim UK et Vexim Spine.

#### 6.4.5.8.2 Engagements reçus

Dans le cadre de ses activités de recherches scientifiques, il a été accordé en date du 3 août 2009 à la société VEXIM par OSEO des aides sous forme d'avances remboursables et de subventions pour un total initialement prévu respectivement de 4 012 K€ et de 2 105 K€.

En date du 28 septembre 2010, le contrat d'aide du 3 août 2009 a fait l'objet d'un avenant qui modifie les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués étaient de 2 720 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

En date du 2 août 2012, le contrat d'aide a de nouveau fait l'objet d'un avenant modifiant les sommes allouées à VEXIM pour tenir compte de changements dans le programme initialement présenté. Aux termes de cet avenant, les montants alloués sont donc maintenant de 1 447 K€ d'avances remboursables et de 1 274 K€ de subventions.

Ces sommes seront versées à la société au fur et à mesure de l'avancement du projet ILI et sous réserve du respect de certaines conditions (justificatif de dépenses...).

Sur l'exercice 2009, VEXIM a reçu le premier versement de l'avance remboursable de 786 K€ et le premier versement de la subvention de 1 136 K€. Aucun versement supplémentaire n'est intervenu sur 2014.

Les sommes restant à toucher par la société s'élèvent à 661 K€ pour les avances remboursables et 138 K€ de subventions.

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€, qui consistera en plusieurs remboursements forfaitaires annuels étalés sur 5 ans.
- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

Filiales et participations :

<b>Filiales et participations</b>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
Vexim Gmbh	25 000	-1 870 024	100	25 000	0	2 118 873		2 436 072	78 048	
Vexim Italia	10 000		100	10 000	0	864 956		1 022 790	52 605	
Vexim Spine SI	3 000	-381 488	100	3000	0	412 736		631 828	32 813	
Vexim Uk	117	-237 106	100	117	0	373 305		131 271	23 518	
Vexim Inc	7 965		100	7 965	0	247 239		8 431	-23 198	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										